

Étude mondiale sur le vote par procuration

Récapitulatif des votes clés à l'intention des administrateurs/trices de caisses de retraite 2013



Global Unions Committee on Workers' Capital

Au sujet du CWC

Le Comité sur le capital des travailleurs du groupement Global Unions (CWC) est un réseau syndical international qui œuvre pour le dialogue et l'action concernant l'investissement responsable de l'épargne-retraite des travailleurs/euses. Le CWC résulte d'une initiative commune de la Confédération syndicale internationale (CSI), des Fédérations syndicales internationales (FSI) et de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC).

Le CWC a pour mission de former les administrateurs/trices syndicaux des caisses de retraite sur les questions liées à l'investissement responsable, de surveiller les tendances et les politiques mondiales en rapport avec la gouvernance des entreprises et des marchés financiers, et d'étudier comment l'investissement responsable du capital des travailleurs/euses peut apporter une valeur économique et sociale à nos collectivités.

Remerciements

Le projet relatif à l'Étude mondiale sur le vote par procuration (*Global Proxy Review*) a été mis au point par le Groupe de travail du CWC sur l'activisme actionnarial. Il s'agit ici du troisième rapport annuel de ce projet.

Les données figurant dans l'Étude mondiale sur le vote par procuration ont été recueillies en collaboration avec diverses organisations syndicales et organisations spécialisées dans l'investissement responsable à travers le monde. Les partenaires suivants ont apporté leur généreuse contribution au présent rapport en termes de renseignements, de temps et d'expertise:

- **Afrique du Sud** : Adrian Bertrand, Belaina Negash et Sylvester Sebico, Government Employees Pension Fund (Caisse de retraite des fonctionnaires du gouvernement d'Afrique du Sud - GEPF)
- **Australie** : Mike Harut et Paul Murphy, Australian Council of Superannuation Investors (Conseil australien des grands investisseurs)
- **Canada** : Catherine Smith et Peter Chapman, Shareholder Association for Research and Education (Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation – SHARE)
- **Espagne** : Mario Enrique Sánchez Richter, Confederación Sindical de Comisiones Obreras (Confédération syndicale des commissions ouvrières - CS CCOO), Andrés Herrero Martín, Unión General de Trabajadores (Union Générale des Travailleurs - UGT)
- **États-Unis** : Patrick O'Meara et Brandon Rees, American Federation of Labour and Congress of Industrial Organizations (Fédération américaine du travail et Confédération des organisations industrielles – ALF-CIO)
- **Pays-Bas** : Riens Abma, Eumedion
- **Royaume-Uni** : Janet Williamson, The Trades Union Congress (Confédération syndicale britannique – TUC); Tom Powdrill, Pensions Investment Research Consultants (Consultants en recherche sur l'investissement des retraites – PIRC)
- **Suisse** : Dr. Yola Biedermann, Fondation Ethos
- **Équipe de projet au Secrétariat du CWC** :
 - Gestionnaire de projet** : Hugues Létourneau
 - Conception graphique des publications** : Andrea Carter
 - Correctrice d'épreuve** : Lesley MacKinnon
 - Traduction** : Christophe Landais

Étude mondiale sur le vote par procuration

Récapitulatif des votes clés à l'intention des administrateurs/trices de caisses de retraite 2013

 1.0	Introduction	4
 2.0	Méthodologie	5
 3.0	Le vote par procuration dans son contexte à l'échelle mondiale	6
 4.0	Les votes en bref	9
 5.0	Votes clés 2013	11
	5.1 Afrique du Sud	11
	5.2 Australie	17
	5.3 Canada	24
	5.4 Espagne	30
	5.5 États-Unis	36
	5.6 Pays-Bas	42
	5.7 Royaume-Uni	48
	5.8 Suisse	54
 6.0	Récapitulatif des votes clés à l'intention des administrateurs/trices de caisses de retraite 2013	61
 7.0	Notes de fin	70

1.0 Introduction

Le Comité sur le capital des travailleurs du groupement Global Unions (CWC) entend promouvoir l'investissement responsable de l'épargne-retraite des travailleurs/euses. Par le biais de l'Étude mondiale sur le vote par procuration, nous souhaitons donner aux administrateurs/trices de caisses de retraite, au niveau des syndicats et des employé(e)s, des informations importantes pour améliorer le dialogue avec les gestionnaires de fonds qui votent par procuration sur les questions d'environnement, de société et de gouvernance (ESG) des entreprises, car ces questions revêtent un grand intérêt pour le mouvement syndical. Les renseignements sur les votes clés contenus dans le présent rapport permettent aux administrateurs/trices de caisses de retraite d'évaluer la manière dont les votes par procuration à l'échelle mondiale ont été exprimés en leur nom au cours de l'année 2013.

Importance du rapport

Les administrateurs/trices de fonds investis dans des titres de participation étrangers ne savent pas toujours comment votent les actionnaires pour le compte des bénéficiaires des caisses de retraite. Les organisations de type syndical et les organisations spécialisées dans l'investissement responsable au Canada, en Suisse, au Royaume-Uni et aux États-Unis publient des rapports sur les modalités de vote par procuration des gestionnaires d'actifs. Il faut noter, toutefois, que ces rapports n'incluent que les entreprises et les fonds d'investissement nationaux.

En 2010, les administrateurs de fonds participants au Groupe de travail du CWC sur l'activisme actionnarial ont demandé au CWC d'analyser les marchés nationaux importants pour les votes clés des actionnaires au sein de multinationales susceptibles de se trouver dans les portefeuilles de titres mondiaux pour remédier au manque d'information sur les données transnationales relatives aux votes clés par procuration. Ainsi, depuis 2011, l'Étude mondiale sur le vote par procuration analyse des marchés nationaux importants pour les votes clés des actionnaires, au sein de multinationales susceptibles de se trouver dans les portefeuilles de titres mondiaux des principaux investisseurs institutionnels.

Nouveauté en 2013

Sur la recommandation des partenaires d'Afrique du Sud en 2012, le Government Employee's Pension Fund (GEPF), la caisse de retraite la plus importante d'Afrique, est devenu un partenaire de l'Étude mondiale sur le vote par procuration 2013.

Une version interactive de l'Étude mondiale sur les votes par procuration comprenant les votes des années précédentes a été mise à jour et est disponible sur www.workerscapital.org/proxyreview.

Contenu du rapport

Cette troisième Étude mondiale sur le vote par procuration analyse 40 votes tenus dans les assemblées générales annuelles durant la période du premier au troisième trimestre 2013 dans huit pays.

Vous trouverez dans les pages suivantes :

- une description détaillée de la méthodologie du projet ;
- une section intitulée «les votes en bref» qui résume et classe les résultats du rapport de 2013 ;
- une synthèse expliquant comment les votes par procuration s'inscrivent dans le contexte plus général de l'investissement responsable du capital des travailleurs/euses ;
- une page par pays pour présenter les partenaires du projet et indiquer des données importantes sur le contexte propre aux votes sélectionnés ;
- un résumé détaillé de chaque vote clé ;
- une liste récapitulative des votes pouvant être utilisée pour communiquer avec les services de vote par procuration et les gestionnaires de fonds.

2.0 Méthodologie

L'Étude Mondiale sur le vote par procuration est le résultat d'une démarche collaborative et d'une méthode qualitative. En coordination avec le Secrétariat du CWC, les partenaires du projet de chaque pays ont suivi une méthode en trois étapes pour recueillir l'information relative aux votes par procuration.

Étape 1: Définir les critères de sélection du vote

Le personnel du CWC a défini des critères permettant de sélectionner les votes, qui ont été examinés et approuvés par les partenaires du projet. Pour mettre au point ces critères, les collaborateurs/trices ont analysé les études existantes, les recommandations et les lignes directrices sur les votes par procuration publiées par les partenaires du projet, ainsi que les Principes pour l'investissement responsable (PIR) des Nations Unies.

Il a été demandé aux partenaires de sélectionner les votes:

- au sein d'entreprises à participation multiple et à forte capitalisation susceptibles d'être présentes dans des portefeuilles d'investissement internationaux;
- proposés soit par la direction ou les actionnaires, mais pour lesquels le partenaire a recommandé de s'opposer à la position de la direction;
- pour lesquels une explication concise, clairement définie et justifiable peut venir appuyer la recommandation du partenaire vis-à-vis des piliers de l'investissement responsable que sont l'environnement, la société et la gouvernance (ESG).

Étape 2: Appliquer les critères aux votes clés nationaux

Chaque partenaire a appliqué les critères de façon systématique pour sélectionner cinq votes clés par procuration dans des entreprises situées dans leur pays.

Étape 3: Analyser les votes sélectionnés et le rapport final

Les partenaires du projet et le Secrétariat du CWC ont vérifié l'ensemble des votes pour s'assurer de leur conformité par rapport aux critères de sélection. Les partenaires du projet et les membres du Groupe de travail du CWC sur l'activisme actionnarial ont révisé le rapport final avant sa publication.

Tel qu'indiqué dans les notes de fin, les données relatives aux finances et aux employé(e)s des entreprises ont été obtenues, dans un premier temps, en consultant les rapports annuels en ligne, ou ont été intégrées aux propositions soumises par les partenaires pour le rapport.¹ Les monnaies indiquées sont les mêmes que dans les documents originaux afin d'éviter toute différence issue de la conversion en une monnaie unique. Les chiffres sont arrondis et exprimés dans la monnaie la plus appropriée.

3.0 Le vote par procuration dans son contexte à l'échelle mondiale

Capital des travailleurs/euses, actionnariat actif et investissement responsable

Le terme «capital des travailleurs/euses» fait essentiellement référence à l'épargne-retraite des employés. Le fonds de retraite est l'instrument financier principal de l'épargne-retraite des employés. Etant donné que les régimes de retraite professionnels – qui dépendent de la relation professionnelle entre les employé(e)s et l'entité responsable du régime² – représentent une réserve d'épargne supplémentaire sous une structure de gouvernance commune, ils tendent à favoriser l'actionnariat actif. Cette épargne est souvent investie à la fois dans des actions d'entreprises nationales et multinationales par le biais de fonds de placement nationaux et mondiaux. Ainsi, étant les derniers bénéficiaires et propriétaires des fonds de retraite, les travailleurs/euses sont les propriétaires indirects d'une partie substantielle des actifs à l'échelle mondiale.

Le mouvement syndical international soutient cette approche «d'actionnariat actif» en ce qui concerne l'investissement du capital des travailleurs/euses. Pour protéger la sécurité à long terme des retraites des travailleurs/euses et la viabilité de l'économie mondiale, la gestion de ces fonds doit respecter les principes d'environnement, de société et de gouvernance (ESG) propres à l'investissement responsable. Les administrateurs/trices de caisses de retraite jouent un rôle de surveillance essentiel pour garantir des rendements durables et des prestations sociales. Ce rôle a pris de l'importance, en particulier depuis que la crise financière mondiale de 2008 a favorisé un changement de la réglementation pour améliorer le contrôle et la responsabilité des investissements.³

L'intégration des principes ESG au mandat des administrateurs/trices de caisses de retraite

Les administrateurs/trices éprouvent souvent de considérables difficultés à gérer des investissements qui soient respectueux des principes ESG en général, et pour assurer la surveillance des pratiques de vote par procuration en particulier. L'administrateur/trice représente un maillon de la chaîne complexe entre les bénéficiaires des prestations de retraites et les entreprises dans lesquelles leur caisse de retraite investit. Cette chaîne comprend aussi des prestataires de services, tels que les gestionnaires de fonds, les agences de vote par procuration et les services relatifs à l'engagement des actionnaires. Il peut être difficile d'obtenir des informations claires de la part de ces prestataires, ce qui empêche les travailleurs/euses et leurs administrateurs/trices de caisses de retraite de bien comprendre les risques, les opportunités et les responsabilités liés à l'investissement, ainsi que les possibilités d'engager une action efficace des actionnaires.⁴

Les conflits d'intérêt au sein des chaînes d'investissement peuvent compliquer les relations entre les administrateurs/trices, les bénéficiaires et le gestionnaire d'actifs et diminuer l'efficacité, l'impartialité et le rendement des investissements.⁵ Par exemple, les prestataires de service peuvent travailler pour des parties ayant des intérêts conflictuels, telles que les agences de conseil en responsabilité sociale des entreprises, tout en votant par procuration dans ces mêmes agences pour le compte d'investisseurs institutionnels. Les membres des conseils d'administration des régimes publics de retraite peuvent également simultanément siéger dans les conseils d'administration d'entreprises dans lesquelles ces régimes investissent.

Dans cette situation, les administrateurs/trices et les gestionnaires de fonds ont des obligations et des devoirs régis par la législation et les réglementations nationales. Ces politiques peuvent certes différer d'un territoire à un autre, mais les administrateurs/trices sont généralement obligés de gérer les actifs prudemment, dans l'unique intérêt des investisseurs. En raison des limites juridiques réelles ou perçues, l'obligation des administrateurs/trices consiste avant tout à optimiser les rendements financiers, en restant en deçà d'un niveau de risque acceptable. C'est ce qui a porté à croire que les questions ESG pourraient amoindrir les performances des investissements et que, de ce fait, elles ne s'inscrivent pas dans la logique de la responsabilité des administrateurs/trices.

Malgré ces difficultés, les questions ESG sont maintenant davantage prises en compte dans les prises de décision relatives à l'investissement.⁶ De nombreux faits concourent à indiquer que non seulement l'intégration des principes ESG est conforme au devoir de l'administrateur/trice, mais aussi qu'elle peut réduire le risque et favoriser les gains financiers à long terme des caisses de retraite et d'autres fonds d'investissement.⁷ Les administrateurs/trices et les gestionnaires de fonds peuvent être contraints de tenir compte des principes ESG dans les prises de décision.⁸ Les décideurs politiques et les organismes de réglementation soutiennent également ces tendances et cherchent à améliorer et à exiger la communication d'informations de la part des entreprises sur les questions ESG.⁹

Le vote par procuration en tant que stratégie d'investissement responsable

L'actionnariat actif et l'investissement responsable englobent l'exercice des droits des actionnaires. Le vote des actionnaires est l'un des principaux moyens qui permettent aux investisseurs d'influencer les opérations d'une entreprise et l'incidence de cette dernière sur l'ensemble de la société. Dans le cas des caisses de retraite, ces droits de vote sont souvent exercés par procuration. Le vote par procuration offre ainsi une large possibilité d'agir pour promouvoir les valeurs du travail, les droits humains et les principes ESG.¹⁰

Pour bénéficier de cette possibilité, il faut que les administrateurs/trices comprennent bien le fonctionnement du vote par procuration et sachent interpréter les rapports des agents de votes. La répartition des actions agit sur les perspectives et les résultats des votes, et varie considérablement d'une entreprise à une autre. Certaines grandes institutions financières peuvent détenir une majorité des actions d'une entreprise. Dans certaines entreprises, les fondateurs, les familles ou les membres du conseil d'administration sont propriétaires d'importants blocs d'actions. Et d'autres entreprises émettent diverses catégories d'actions comportant différents droits de vote.

La portée du résultat d'un vote dépend ainsi en grande partie de la question traitée et de l'entreprise. Bien qu'il soit rare, généralement, de remporter une majorité des votes contre la direction, d'autant que certains votes d'actionnaires ne sont pas contraignants, il existe de nombreux exemples d'entreprises qui réagissent aux votes et entreprennent des changements significatifs de comportement, indépendamment du fait que les actionnaires détiennent la majorité ou pas.¹¹ En effet, les votes des actionnaires importants pour le mouvement syndical s'inscrivent souvent dans des stratégies ou des campagnes d'une plus grande ampleur et à plus long terme visant à améliorer l'incidence et le comportement des entreprises.

Surveillance du vote par procuration

Le vote par procuration permet d'avoir une influence sur le comportement des entreprises et la surveillance des prestataires de services dans leur exercice des droits de vote par procuration représente une partie importante de la responsabilité d'un administrateur/trice de caisses de retraite.

Pour réaliser une surveillance efficace et responsable, les administrateurs/trices de caisses de retraite ont besoin d'avoir des informations précises et fiables. Tandis que certains administrateurs/trices peuvent accéder aux recommandations de vote et aux études relatives aux résultats des votes sur leurs propres marchés nationaux,¹² peu de données détaillées sont disponibles sur le vote par procuration international. Les différences importantes dans les cadres réglementaires nationaux et les cultures de gouvernance d'entreprise compliquent également la tâche des administrateurs/trices pour suivre le parcours du vote par procuration et comprendre les résultats du vote à une échelle mondiale.

L'Étude mondiale sur le vote par procuration permet aux administrateurs/trices de caisses de retraite de faire face à ces difficultés dans la recherche de l'investissement responsable du capital des travailleurs/euses. À l'aide de l'information des pages suivantes et le récapitulatif des votes clés de la section 6.0, les administrateurs/trices peuvent:

- ✓ évaluer l'efficacité lors de la sélection et/ou du contrôle des prestataires de services de leur régime;
- ✓ entamer un dialogue avec les fournisseurs de service au sujet des principales questions mondiales ESG;
- ✓ encourager les fournisseurs de service à communiquer, mettre à jour ou élaborer des lignes directrices relatives à l'investissement spécifique et au vote par procuration en s'appuyant sur les principes ESG, ou établir des lignes directrices spécifiques pour leurs propres caisses de retraite;
- ✓ protéger les intérêts à long terme des investisseurs des fonds de retraite et promouvoir les valeurs du travail dans les prises de décision concernant les investissements.



Canada

SUJETS DES VOTES CLÉS

- Plafonnement de la rémunération des dirigeants
- Rémunération des dirigeants
- Élection des administrateurs
- Attribution d'actions
- Réélection de réviseur



Pays-Bas

SUJETS DES VOTES CLÉS

- Décharge des membres du conseil d'administration
- Rémunération des dirigeants
- Droits des actionnaires



Espagne

SUJETS DES VOTES CLÉS

- Réélection de réviseur
- Élection des administrateurs
- Rémunération des dirigeants



Royaume-Uni

SUJETS DES VOTES CLÉS

- Pratiques de travail
- Rémunération des dirigeants
- Élection des administrateurs
- Stock-options contestables



États-Unis

SUJETS DES VOTES CLÉS

- Élection des administrateurs
- Communication de la politique et des dépenses de lobbying
- Rapport des droits de l'homme
- Indépendance du président du conseil d'administration
- Communication de la politique en matière de récupération de rémunération



Australie

SUJETS DES VOTES CLÉS

- Gouvernance du conseil d'administration
- Élection des administrateurs
- Rémunération des dirigeants
- Placement d'actions



Suisse

SUJETS DES VOTES CLÉS

- Décharge des membres du conseil d'administration
- Élection des administrateurs
- Rémunération des dirigeants
- Émission d'actions



Afrique du Sud

SUJETS DES VOTES CLÉS

- Rémunération des dirigeants
- Structure du capital
- Régime d'achat d'options pour les employés
- Élection des administrateurs

4.0 Les votes en bref

Périmètre géographique

L'Étude mondiale sur le vote par procuration 2013 présente les votes clés proposés par les partenaires du projet en Australie, au Canada, aux Pays-Bas, en Espagne, en Afrique de Sud, en Suisse, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Secteurs

Les votes sélectionnés concernent des entreprises opérant dans 15 secteurs différents.¹³ Plusieurs votes ont été exprimés dans les secteurs suivants : les banques et services financiers, secteur du pétrole et gaz, les médias, les soins de santé, l'industrie de l'alimentation et des boissons, les télécommunications et services publics. Sont également inclus la grande distribution, la technologie, la construction et matériaux, les voyages et les loisirs ainsi que les biens personnels et domestiques.

Questions et thèmes principaux

Bien que l'Étude mondiale sur le vote par procuration ne soit pas une étude représentative du vote par procuration, certaines tendances intéressantes sont à signaler dans les votes que les partenaires ont sélectionnés pour ce rapport. Le tableau ci-dessous reflète la tendance générale du contenu traité dans les assemblées générales annuelles des entreprises et fait état de la saillance des questions de gouvernance pour les votes clés inclus dans ce rapport :

Question	Fréquence (%)
Rémunération des dirigeants ¹⁴	30 %
Élection des administrateurs	17,5 %
Décharge des membres du conseil d'administration et dirigeants	12,5 %
Élection des vérificateurs	5 %
Indépendance des administrateurs	5 %
Autres	30 %

En 2013, un an après le « printemps des actionnaires », la rémunération des dirigeants continue à dominer les questions soulevées dans les votes clés sélectionnés par les partenaires du projet. Les actionnaires font part de leur mécontentement en votant contre la nature excessive des indemnités de départ, primes de maintien en fonction, primes d'émission aux PDG et autres régimes de rémunération des dirigeants (« say-on-pay »). Parmi les pays inclus dans ce rapport, le vote « say-on-pay » est obligatoire aux Pays-Bas et au Royaume-Uni et le résultat est contraignant. En Espagne, aux États-Unis et en Afrique du Sud, le vote est requis mais le résultat n'est que consultatif. En Australie, le vote « say-on-pay » est en partie contraignant et peut déclencher des élections spéciales pour élire les membres du conseil d'administration. En Suisse, les votes « say-on-pay » annuels contraignant seront obligatoires au plus tard en 2015, suite à l'approbation d'une initiative des électeurs suisses. Les votes « say-on-pay » consultatifs sont de plus en plus volontairement conduits au Canada.

Il est également difficile d'établir une claire répartition des votes sélectionnés entre l'environnement, les questions sociales et la gouvernance. Par exemple, lors d'allégations d'antisindicalisme de la part de la société britannique National Express, les travailleurs ont manifesté leur préoccupation en appelant à voter contre les rapports des

administrateurs et les relevés financiers. Dans ce cas, certains actionnaires ont fait part de leur mécontentement envers une question sociale en votant sur une question de gouvernance d'entreprise.

Les facteurs de gouvernance et de structure des entreprises expliquent la rareté d'un vote de la majorité des actionnaires contre la direction. Par exemple, la répartition des actions peut être établie de telle façon qu'une proportion importante des actions détenues ne soient pas « indépendantes » de la société, notamment si les dirigeants détiennent une part significative du capital.

Les votes clés analysés dans ce rapport montrent néanmoins que les investisseurs disposent de plusieurs options pour utiliser le vote par procuration comme instrument efficace pour susciter des changements. Les actionnaires peuvent exprimer leur opposition à certaines mesures avant le vote par procuration et obtenir des engagements de la part de la direction qui souhaite éviter un résultat de vote embarrassant. Dans trois des votes clés identifiés dans le rapport, la direction a choisi de répondre aux préoccupations des actionnaires avant de procéder au vote. Les actionnaires peuvent également choisir voter contre les propositions de la direction lorsque celle-ci refuse de s'engager sur les préoccupations formulées par les actionnaires. En effet, les actionnaires ont réussi à rejeter la proposition de la direction dans cinq des votes sélectionnés et une majorité a retenu son vote dans un cas. La direction a donc été vaincue ou a considéré les préoccupations actionnariales avant le vote dans 8 des 40 votes.

Bien souvent, les actionnaires désireux d'obtenir un changement espèrent un résultat de vote suffisamment significatif pour attirer l'attention de la direction et encourager un dialogue. Plus de la moitié (52,5 %) des votes clés présentés dans cette étude sont des votes exprimés contre la direction et qui ont reçu plus de 25 % du soutien des actionnaires.

Enfin, la diversité des réglementations, des systèmes de retraite, des tailles des fonds et des cultures de la relation entreprise-investisseurs constitue un ensemble de facteurs qui vont affecter la substance et les résultats des votes d'actionnaires dans différents pays. Par exemple, aux États-Unis, les actionnaires ont une vaste expérience dans la soumission de propositions tandis que, dans certains pays, les réglementations interdisent ces propositions actionnariales ou établissent des critères minimaux prohibitifs pour obtenir ces droits. La comparaison de ces différences et leurs impacts sur les questions d'investissement durable ne rentre pas dans le cadre de cette étude mais mérite d'être étudiée plus en détails.

5.0 Votes clés de 2013



5.1 AFRIQUE DU SUD

Partenaire du CWC : Government Employees Pension Fund - GEPF

Le GEPF est la caisse de retraite la plus importante en Afrique avec environ 1,3 millions de membres actifs et 360.000 retraités et bénéficiaires. Nous gérons un actif de plus de 1,2 milliards ZAR (120 milliards dollars) et nous sommes le plus grand investisseur dans les sociétés cotés au JSE (Johannesburg Stock Exchange). Notre activité principale est la gestion et l'administration des retraites et autres prestations destinées aux fonctionnaires en Afrique du Sud.

Notre mission est de :

- Assurer un service rapide et efficace comme il est prévu dans les normes, et protéger le plus possible les fonds de retraite contre l'inflation tout en maintenant leur solidité financière ;
- Réaliser des investissements responsables en établissant une relation avec les organisations qui encourage la bonne gouvernance, l'égalité sociale et les bonnes pratiques environnementales.
- Informer nos membres, retraités et autres actionnaires en établissant un bon système de communication ; et
- Soutenir les initiatives du secteur de la retraite.

GEPF a sélectionné les votes clés dans les entreprises sud-africaines suivantes:

- Avusa
- British American Tobacco¹⁵
- Exxaro Resources Ltd
- Investec
- Standard Bank

Aperçu des votes clés

Tous les votes sélectionnés par le GEPF concernent des questions de gouvernance liées à la détérioration de la performance opérationnelle, la rémunération excessive ou les régimes de rémunération qui ne se basent pas sur la stratégie à long terme et la performance de l'entreprise. Certains votes concernent la structuration du capital, les fusions et acquisitions et les stratégies de redressement qui ont eu un impact négatif sur la performance du à des mauvaises pratiques de gouvernance d'entreprise.

Nous avons également noté un faible taux de participation dans les réunions de certains conseil d'administration et comités et avons exercé notre droit de vote contre les membres qui assistent à moins de 75 % des réunions de conseil et comité.



Profil d'entreprise	
Secteur	Médias
Nombre d'employé(e)s	5 072
Revenu net de 2012	169 millions (ZAR)
Recettes annuelles de 2012	5 963 millions (ZAR)

Proposition	Proposition de la direction : Approuver un plan en accord avec la section 114 de la loi des sociétés en Afrique du Sud ¹⁶
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	<p>L'entreprise n'a pas donné une véritable chance à la mise en place de la stratégie de redressement actuelle. L'opération proposée aurait occasionné une dette de 950 millions ZAR. Il se pourrait qu'il y ait eu un conflit d'intérêt pour un dirigeant particulier dans l'entreprise qui avait des actions dans l'une des entreprises impliquées dans l'opération. Par ailleurs, le GEPF n'était pas favorable à la création d'une restructuration de l'entreprise comme il était prévu dans le plan proposé.</p> <p>Le GEPF a voté contre le plan de redressement proposé, c'est à dire l'intention du groupe Mvelaphanda de proposer une offre, par le biais de sa succursale Times Media Group Limited, anciennement Richtrau No. 229 Proprietary Limited, pour acquérir toutes les actions ordinaires de Avusa (émises et à être émises) en dehors de celles qui lui reviennent dans le cadre du plan, comme il est prévu dans la section 114 des lois des sociétés, 71 de 2008 (lois des sociétés) entre Avusa et ses actionnaires (« le plan »).</p>
Résultat du vote	La proposition a été approuvée.
Explication	Les participants au plan détenant plus de 78,5 % des actions ordinaires d'Avusa ont voté en faveur de la proposition.



Profil d'entreprise	
Secteur	Biens domestiques et personnels
Nombre d'employé(e)s	87 485
Revenu net de 2012	4 122 millions (GBP)
Recettes annuelles de 2012	15 190 millions (GBP)

Proposition	Proposition de la direction : Renouvellement de l'autorisation des directeurs d'émettre des actions
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	En principe, le GEPF est opposé à ce genre de proposition et recommande qu'une entreprise soumette une résolution spéciale pleinement justifiée lorsque les directeurs souhaitent émettre des nouvelles actions.
Résultat du vote	Toutes les résolutions ont été approuvées.
Explication	-



Profil d'entreprise

Secteur	Ressources naturelles
Nombre d'employé(e)s	7 721
Revenu net de 2012	9 647 millions (ZAR)
Recettes annuelles de 2012	12 229 millions (ZAR)

Proposition	Proposition de la direction : réélection des membres du conseil
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	Voté contre un membre non-exécutif en raison de sa faible participation aux sessions du conseil et du comité. Au cours des trois dernières années, cet administrateur a manqué de régularité dans la participation aux réunions de conseil, et particulièrement les réunions spéciales du conseil d'administration. La résolution a permis de voter pour chaque membre individuel.
Résultat du vote	Toutes les propositions ont été approuvées.
Explication	-



Profil d'entreprise	
Secteur	Services financiers
Nombre d'employé(e)s	7 286
Revenu net de 2012	248 millions (GBP)
Recettes annuelles de 2012	1 584 millions (GBP)

Proposition	Proposition de la direction : approuver le rapport de rémunération des sociétés à double cotation pour l'exercice terminé le 31 mars 2012.
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	Le GEPF a voté contre le régime de rémunération à l'AGA en raison de la détérioration de la performance opérationnelle et des mauvaises acquisitions réalisées. Les dirigeants ont reçu un montant excessif de rémunérations et primes en dépit d'une stagnation du bénéfice et d'une mauvaise performance de l'entreprise depuis 2007. Bien que les dirigeants aient renoncé à leur prime annuelle en fin d'exercice le 31 mars 2012, le GEPF a jugé cette mesure insuffisante pour approuver les résolutions. Il est également regrettable que la société a modelé ses politiques de rémunération de la société sur celles du secteur financier international alors que 70 % du bénéfice réalisé vient de ses opérations en Afrique du Sud.
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Pour : 72 % ; Contre : 27,6 %; abstention : 0,4%.
Explication	-



Profil d'entreprise	
Secteur	Services financiers
Nombre d'employé(e)s	49 017
Revenu net de 2012	16 146 millions (ZAR)
Recettes annuelles de 2012	68 707 millions (ZAR)

Proposition	La proposition de la direction : approuver le plan de redressement en accord avec la section 114 de la loi sur les sociétés en Afrique du Sud
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	Le GEPF estime que l'entreprise n'a pas donné une véritable chance à la mise en place de la stratégie de redressement actuelle.
Résultat du vote	La proposition a été approuvée.
Explication	-



5.2 AUSTRALIE

Partenaire du CWC: Australian Council of Superannuation Investors - ACSI

L'ACSI représente 39 caisses de retraite qui assurent la gestion collective de plus de 350 milliards AUD en investissements au nom de plus de 6 millions de membres de caisses de retraite australiennes. Quatre caisses de retraite internationales figurent également parmi les membres de l'ACSI.

L'ACSI veille à ce que ses membres soient en mesure de faire face aux risques ESG (environnement, social et gouvernance) dans leurs investissements.

L'ACSI inclut dans ses activités la recherche, la défense, le service de vote par procuration et un engagement direct avec les conseils d'administration des entreprises du S&P/ASX200 pour introduire des changements.

L'ACSI vise à obtenir des améliorations réelles, mesurables et permanentes en matière de performance ESG des entités dans lesquelles ses membres investissent, ainsi que dans les pratiques d'investissement ESG de ses membres et de leurs gestionnaires et conseillers en investissement.

L'ACSI a sélectionné des votes clés dans les entreprises australiennes suivantes :

- Bank of Queensland
- Cochlear Limited
- DUET Group
- News Corporation¹⁷
- Southern Cross Media Group

Aperçu des votes clés

Les votes clés ont été sélectionnés pour donner un aperçu du large éventail des questions traitées dans le marché australien :

1. un vote à l'initiative des actionnaires pour séparer les rôles de président du conseil et PDG – News Corporation ;
2. la réélection de trois administrateurs – Southern Cross Media Group;
3. un vote « say-on-pay » – Cochlear Limited;
4. Une approbation d'indemnité de fin de contrat – DUET Group; and
5. Une approbation de placement d'actions – Bank of Queensland

Les deux premiers votes sont résumés dans la section individuelle ci-dessous. Un résumé de la situation des trois autres résolutions est également présenté.

« Say-on-pay » en Australie

Le marché australien dispose d'un régime de « say-on-pay » depuis 2005 par le biais d'un vote non-contraignant sur la rémunération des dirigeants.

La règle dite des « two strikes » (« deux infractions ») a été introduite en 2011. Cette règle signifie que le conseil d'administration doit présenter une résolution supplémentaire (« spill resolution ») lorsqu'au moins 25 % de votes sont défavorables à la proposition de rémunération de ses dirigeants. La « spill resolution » permet aux actionnaires de convoquer une réunion où tous les membres du conseil d'administration doivent se soumettre à une réélection. Habituellement les administrateurs ont des mandats échelonnés tous les trois ans.

Les investisseurs australiens ont une plus grande expérience en matière d'engagement et volonté d'améliorer les pratiques de rémunérations grâce à la règle dites des « two strikes » (« deux infractions »). Le vote clé à continuation montre comment une entreprise décide de mettre en place des mesures d'amélioration importantes après avoir reçu une première infraction.

Indemnités de départ en Australie

L'Australie a adopté une limite légale aux indemnités de départ, dits « golden parachutes » (« parachutes dorés ») en 2009, suite à des pratiques excessives du marché. Les primes de départ ne doivent pas excéder la somme équivalente du salaire annuel du dirigeant concerné à moins qu'une approbation des actionnaires soit obtenue. Une large proportion des investisseurs australiens s'opposent généralement aux montants supérieurs à cette limite à moins que le bénéfice pour l'actionnaire soit clairement identifié. Le vote clé ci-dessous donne un exemple d'une entreprise qui a cherché à obtenir une telle approbation.

Placements privés en Australie

Pour les sociétés en liste sur l'indice ASX (« Australian Securities Exchange ») il existe une limite du nombre d'actions pouvant être émises sans offrir l'équivalent (pro-rata) à tous les actionnaires. Ces émissions sans équivalent proposées aux actionnaires appelées « placements » en Australie, ne doivent pas excéder 15 % de l'émission totale annuelle. Les entreprises peuvent solliciter une pré-autorisation ou post-autorisation d'exempter un placement particulier de cette limite.

Le vote clé ci-dessous correspond à cette situation. Une grande proportion des investisseurs australiens s'opposent à l'usage excessif des placements lorsqu'une émission d'actions en pro-rata serait tout à fait possible car ces placements ont pour effet de diluer la propriété des actionnaires qui n'ont pas souvent l'opportunité de participer et les nouvelles actions émises sont souvent fixées à un prix inférieur à la valeur courante.



Profil d'entreprise	
Secteur	Services financiers
Nombre d'employé(e)s	1 450 ¹⁸
Revenu net de 2012	17\$ millions (AUD)
Recettes annuelles de 2012	403\$ millions (AUD)

Proposition	Proposition de la direction: ratification du placement d'actions
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	<p>En Australie, lorsqu'une société augmente son capital sans offrir l'équivalent en actions à ses actionnaires, elle ne peut dépasser la limite d'émission de 15% annuelle. Pour rétablir sa limite, la société peut chercher à ratifier les émissions d'actions antérieures.</p> <p>La proposition de la Bank of Queensland visait à obtenir l'approbation d'un placement d'environ 150 millions AUD réalisé en mars 2012.</p> <p>Ce placement concernait une émission d'actions à un prix inférieur pour un certain nombre d'actionnaires existants et d'investisseurs nouveaux sans donner l'opportunité à tous les actionnaires de pouvoir y participer.</p> <p>Les investisseurs australiens reconnaissent que l'augmentation de capital peut avoir un effet dilutif sur l'investissement des actionnaires. Les sociétés devraient s'efforcer d'augmenter leur capital de telle sorte que les actionnaires existants aient l'opportunité de maintenir leur intérêt, ou de recevoir une compensation pour l'effet dilutif causé.</p>
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Contre: 19%.
Explication	<p>Ce résultat n'est pas favorable.</p> <p>Tous les votes des participants bénéficiaires des placements doivent être formellement exclus. Cependant, dans la pratique, ces exclusions fonctionnent de telle sorte qu'une grande partie des votes – pour et contre – peut être exclue, et masquent ainsi le niveau réel du soutien des investisseurs.</p> <p>Dans ce cas, seulement 8 % des votes ont été comptés pour cette proposition, en comparaison avec 47 % pour les autres propositions votées lors de la même réunion.</p>



Profil d'entreprise

Secteur	Soins de santé
Nombre d'employé(e)s	2 390
Revenu net de 2012	132\$ millions (AUD)
Recettes annuelles de 2012	779\$ millions (AUD)

Proposition	Proposition de la direction : autoriser une prime d'options au PDG
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	<p>Il s'agit d'une prime d'options proposée au PDG du fabricant d'implants auditifs Cochlear dans le cadre de son régime d'intéressement à long terme. L'acquisition de ces options était conditionnelle à une augmentation du bénéfice par action (BPA) d'au moins 10% per annum durant une période de trois ans.</p> <p>Au cours de l'année, Cochlear a souffert un rappel de produit important qui a eu un impact négatif sur le profit et le BPA de la société.</p> <p>Compte tenu de la faible valeur initiale du BPA, les conditions de performance fixées ont été plus faciles à remplir. Le PDG pourrait en fait recevoir toutes les options en rétablissant le chiffre de bénéfice à son niveau normal pendant trois ans.</p> <p>Cette situation est en vif contraste avec les attentes des investisseurs australiens pour qui les régimes d'intéressement doivent être conditionnels à des objectifs exigeants et ambitieux.</p> <p>Ce vote illustre les effets que certains événements peuvent avoir dans le calcul de primes d'intéressement et comment ils peuvent engendrer des gains financiers importants pour la direction s'il n'y a pas de supervision adéquate de la part du conseil d'administration.</p>
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Contre : 33 %.
Explication	Même si la proposition a été approuvée, le conseil d'administration a reconnu l'opposition des actionnaires et s'est engagé à améliorer les pratiques de la société et justifier ces primes à l'avenir. Des améliorations seront apparemment effectuées pour superviser ces questions dans la société Cochlear.



Profil d'entreprise	
Secteur	Services publics
Nombre d'employé(e)s	183 ¹⁹
Revenu net de 2012	47\$ millions (AUD)
Recettes annuelles de 2012	1 220\$ millions (AUD)

Proposition	Proposition de la direction : approuver une indemnité de départ pour le PDG et le directeur financier
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	<p>Selon la loi australienne, les sociétés doivent obtenir l'autorisation des actionnaires pour verser une indemnité de départ aux cadres supérieurs lorsque celle-ci dépasse le montant équivalent de leur salaire annuel fixe.</p> <p>Dans ce cas, la société a souhaité obtenir la pré-autorisation de payer cette indemnité de départ qui incluait non seulement l'équivalent de leur salaire annuel fixe mais aussi les bonus et les régimes d'intéressement à long terme pour cette année.</p> <p>Ces bonus et primes d'intéressement seraient versés indépendamment de la performance des dirigeants avant la fin de leur contrat. Il semblait même que ces montants seraient aussi payés si leur contrat était terminé en raison de mauvaise performance.</p> <p>Les investisseurs australiens n'acceptent pas que les indemnités de fin de contrat soient supérieures au montant du salaire fixe annuel. C'est particulièrement le cas lorsque les paiements additionnels sont effectués indépendamment du niveau de performance.</p> <p>Ce vote est clé car il souligne le rôle du vote des actionnaires dans les questions d'indemnités de départ qui a été introduit en Australie en 2009.</p>
Résultat du vote	Retiré
Explication	Ce résultat est favorable. La société a noté qu'elle a retiré la proposition en raison de l'opposition des votes par procuration exprimée avant la réunion et la faible probabilité d'obtenir une approbation. Il s'agit du seul cas en 2012 où une large société australienne souhaitait obtenir une approbation et où la proposition a été retiré en raison du désaccord des actionnaires.



Profil d'entreprise	
Secteur	Médias
Nombre d'employé(e)s	48 000
Revenu net de 2012	1 179\$ millions (USD)
Recettes annuelles de 2012	33 706\$ millions (USD)

Proposition	Proposition des actionnaires : adopter une politique d'indépendance pour le président du conseil d'administration
Recommandation du partenaire	Soutien
Justification	<p>Cette proposition est venue de trois actionnaires institutionnels qui souhaitaient séparer les rôles de président du conseil d'administration et PDG de News Corporation, alors assumés par Rupert Murdoch.</p> <p>Les investisseurs australiens considèrent généralement que la combinaison des deux rôles, président du conseil d'administration et PDG ou directeur exécutif, représente une concentration de pouvoir inacceptable et réduit le degré de responsabilité obtenu lorsque les deux rôles sont séparés.</p> <p>Dans la société News Corporation, la concentration de pouvoir a été encore plus amplifiée car la famille Murdoch était l'actionnaire principal et Rupert Murdoch a été un membre du conseil d'administration pendant 33 ans.</p> <p>Ce vote était important du fait du soutien des actionnaires minoritaires en faveur de la proposition.</p>
Résultat du vote	La proposition n'a pas été approuvée. Pour: 31%.
Explication	<p>Bien que la proposition ait été rejetée, les résultats du vote montrent le degré de soutien en faveur de la séparation des deux rôles. Mis à part la famille Murdoch et ses associés, environ 80 % des actionnaires ont soutenu cette proposition.</p> <p>Le 24 mai 2013, la société a annoncé la séparation des rôles de PDG et président du conseil chez « new News Corp », une des entités créées après la division de la société.</p>



Profil d'entreprise	
Secteur	Médias
Nombre d'employé(e)s	1 000-5 000 ²¹
Revenu net de 2012	95\$ millions (AUD)
Recettes annuelles de 2012	687\$ millions (AUD)

Proposition	Proposition de la direction : Réélection de trois administrateurs
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	<p>Les trois membres du conseil d'administration concernés étaient affiliés à 25% de l'actionnaire Macquarie Group, qui avait précédemment géré la société en externe.</p> <p>Au total, quatre des sept membres du conseil étaient affiliés à Macquarie Group soit parce qu'ils étaient nommés, consultants ou employés. Le conseil d'administration n'était donc pas majoritairement indépendant.</p> <p>Les investisseurs australiens demandent que les conseils d'administration soient formés par une majorité de membres indépendants.</p> <p>Ce vote clé montre que les questions d'indépendance dans le conseil d'administration subsistent dans certaines entreprises australiennes, particulièrement celles qui ont des actionnaires importants. Le niveau élevé de votes contre la proposition indique également le mécontentement des investisseurs australiens vis-à-vis de cette situation.</p>
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Les membres du conseil d'administration ont reçu un vote défavorable de 43 %, 39 % et 29 %.
Explication	<p>Même si ces trois administrateurs ont obtenu leur réélection, ils ont enregistré des pourcentages de vote « contre » les plus élevés parmi les entreprises australiennes.</p> <p>Si les votes de Macquarie Group avaient été exclus, deux de ces administrateurs n'auraient pas obtenu leur réélection – une incidence extrêmement rare et un indicateur très significatif du mécontentement des investisseurs institutionnels en ce qui concerne le manque d'indépendance au sein des conseils d'administration.</p>



5.3 CANADA

Partenaire du CWC: The Shareholder Association for Research and Education– SHARE

SHARE est un leader canadien dans le secteur des services d'investissement responsable, de recherche et d'éducation pour les investisseurs institutionnels.

SHARE propose des services de vote par procuration, de conseil en investissement responsable et en engagement de l'actionariat, ainsi que des stages de formation, des conférences; SHARE promeut aussi la mise en place de politiques publiques et une recherche adaptée afin d'aider les investisseurs à intégrer les questions ESG à leur mode de gestion de l'investissement. Les clients de SHARE sont notamment des caisses de retraite, des mutuelles, des fondations, des organisations religieuses et des gestionnaires de biens sur le territoire canadien.

SHARE est un chef de file dans le domaine de l'investissement responsable, à la fois au niveau national et international. SHARE est signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies et partie prenante organisationnelle de la Global Reporting Initiative (GRI). SHARE coordonne le Secrétariat du Comité sur le capital des travailleurs du groupement Global Unions (CWC).

SHARE a sélectionné des votes clés dans les entreprises canadiennes suivantes :

- Banque de Montréal
- Barrick Gold Corporation
- BCE Inc.
- Canadian Natural Resources
- RioCan Real Estate Investment Trust

Aperçu des votes clés

Les questions sélectionnées par SHARE pour cette nouvelle Étude mondiale sur le vote par procuration ont fait l'objet de scrutin dans des sociétés qui, à notre avis, seront probablement incluses dans le portefeuille de nos partenaires en dehors du Canada.

Dans notre sélection, trois questions concernent directement la rémunération des dirigeants et une quatrième s'y rapporte indirectement. La rémunération des dirigeants continue d'être une question importante pour les actionnaires institutionnels des sociétés canadiennes. La rémunération des dirigeants est souvent perçue comme excessive lorsqu'elle est comparée à la performance des entreprises que ces dirigeants supervisent et lorsqu'elle est juxtaposée au revenu moyen au Canada. De plus, les régimes de rémunération sont parfois mal conçus, lorsqu'ils font une trop grande place aux options d'acquisition d'actions ou lorsque les membres bénéficiaires n'ont pas été bien choisis, comme par exemple, les directeurs non-exécutifs ou le personnel contractuel à court terme.



Profil d'entreprise

Secteur	Services financiers
Nombre d'employé(e)s	46 580
Revenu net de 2012	4 115\$ millions (CAD)
Recettes annuelles de 2012	15 365\$ millions (CAD)

Proposition	Proposition des actionnaires: fixer le seuil de rémunération du PDG à 30 fois le salaire moyen des employés.
Recommandation du partenaire	Soutien
Justification	La grande disparité des rémunérations entre les dirigeants et les employés peut avoir un impact significatif sur la banque lorsqu'elle occasionne une baisse du moral du personnel et de la productivité. À une plus grande échelle, la concentration de richesse dans un groupe de plus en plus réduit entraîne des problèmes économiques et politiques au Canada et dans beaucoup d'autres pays. Cette proposition est une étape vers une solution contre la disparité croissante.
Résultat du vote	La proposition n'a pas été approuvée. Pour : 2.67%.
Explication	Ce résultat est décevant mais pas surprenant. Les propositions visant à limiter les rémunérations de dirigeants sont encore controversées au Canada. SHARE pense néanmoins que la disparité des salaires est une question importante qui continuera de faire partie de l'engagement des actionnaires avec les entreprises dans le futur.



BARRICK GOLD CORPORATION

Profil d'entreprise

Secteur	Ressources naturelles
Nombre d'employé(e)s	28 155
Revenu net de 2012	(665\$ millions) (USD), <i>Perte</i>
Recettes annuelles de 2012	14 547\$ millions (USD)

Proposition	Proposition de la direction : vote consultatif sur la politique de rémunération des dirigeants
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	<p>La rémunération des dirigeants de Barrick est trop élevée compte tenu de la mauvaise performance de l'entreprise. Malgré une perte nette l'an dernier, ses dirigeants ont reçu une rémunération totale de 56,8 millions USD. La plupart de ces dirigeants venaient de s'installer à leurs nouveaux postes et recevaient des primes d'embauche, plusieurs d'entre elles dépassant les 10 millions USD. L'ancien PDG, en fonction durant seulement six mois, a également reçu une rémunération de 10 millions USD. Une trop grande partie de la rémunération des dirigeants n'est pas basée sur un indice de performance et cela aura éventuellement un impact sur l'entreprise et ses actionnaires si la situation reste inchangée.</p>
Résultat du vote	La proposition n'a pas été approuvée. Contre : 85,2 %.
Explication	<p>Le résultat du vote contre la rémunération des dirigeants est remarquablement élevé. Les votes contre la rémunération des dirigeants dans les entreprises nord-américaines sont habituellement de l'ordre de 5 % à 10 % du vote total.</p> <p>Dans ce cas, Barrick a demandé à John L. Thornton de servir avec Peter Munk, le fondateur de Barrick, comme co-présidents du conseil d'administration. Thornton avait été le président de Goldman Sachs et Barrick lui a versé des honoraires similaires à ceux de Goldman Sachs. Au cours de l'année fiscale 2012/13, il a reçu 17 millions dollars, 12 millions correspondant à la prime d'embauche. Thornton a tenu sa promesse en investissant cette prime dans des actions de Barrick. Ce montant reste néanmoins exceptionnellement élevé pour un président du conseil d'administration et même pour un président exécutif.</p> <p>Le montant des rémunérations accordées aux dirigeants de Barrick était élevé par rapport à la performance de la société. Les cinq dirigeants mieux rémunérés ont reçu un total de 56,8 millions USD durant l'année fiscale passée, alors que la société a enregistré une perte nette de 677 millions USD. Seulement la moitié des régimes d'intéressement à long terme est basée sur un indice de performance. Cette prime représentant la plus grande partie de la rémunération des dirigeants, le manque de critères de performance pour la moitié de cette prime pourrait expliquer la disjonction entre la rémunération des dirigeants et la performance de Barrick.</p>



Profil d'entreprise	
Secteur	Télécommunications
Nombre d'employé(e)s	55 500
Revenu net de 2012	2 763\$ millions (CAD)
Recettes annuelles de 2012	19 975 millions (CAD)

Proposition	Proposition de la direction : Nomination de Deloitte LLP comme réviseurs
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	Deloitte a été le réviseur de BCE depuis 1983. Employer les services du même cabinet d'audit pendant plus de dix ans augmente le risque de compromettre l'indépendance de l'audit annuel.
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Contre : 3,22%
Explication	<p>Ce pourcentage de votes contre la proposition est peu élevé en termes absolus. Cependant, les votes contre les cabinets d'audit dans les sociétés canadiennes obtiennent habituellement un résultat inférieur à 1 %. Le vote contre Deloitte est donc comparativement assez élevé.</p> <p>Les sociétés utilisant les services du même cabinet d'audit pendant une longue période risquent de développer une relation qui peut nuire au caractère indépendant de l'audit annuel réalisé. SHARE recommande que les sociétés changent de réviseur tous les six à dix ans.</p>



CANADIAN NATURAL RESOURCES LTD.

Profil d'entreprise

Secteur	Pétrole et gaz
Nombre d'employé(e)s	5 970
Revenu net de 2012	1 892\$ millions (CAD)
Recettes annuelles de 2012	14 589\$ millions (CAD)

Proposition	Proposition de la direction : approuver toutes les stock options non octroyées conformément au régime des stock options réservé au personnel récemment modifié
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	Les consultants et autres prestataires de services contractuels ont été inclus dans ce régime de stock options des employés de l'entreprise. Le plan de rémunération en actions a pour objectif de motiver les employés à augmenter la valeur actionnariale sur le long terme. Les consultants et autres prestataires de services contractuels, dont le travail pour l'entreprise n'est que de courte durée, n'ont aucune raison d'être motivés à faire augmenter la valeur de l'action sur le long terme.
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Contre : 22,17%.
Explication	<p>Le pourcentage des votes opposés à la proposition est plus élevé que les résultats habituels de votes sur la rémunération dans les entreprises canadiennes.</p> <p>Le régime de stock options concerné représente la plupart des primes d'intéressement à long terme des dirigeants de cette entreprise. En plus de l'inclusion injustifiée de certains membres bénéficiaires, SHARE estime que l'entreprise inclut trop d'options d'actions dans la rémunération de ses dirigeants. Les options d'actions récompensent les mandataires lorsque la valeur de l'action augmente, quelque soit la raison de cette augmentation. Le prix d'une action peut augmenter sans que la performance de l'entreprise soit nécessairement bonne. Ces options peuvent donc conduire les dirigeants à adopter des stratégies qui ont pour effet d'augmenter la valeur de l'action sans pour autant améliorer la rentabilité à long terme.</p>



RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

Profil d'entreprise

Secteur	Immobilier
Nombre d'employé(e)s	673
Revenu net de 2012	1 344\$ millions (CAD)
Recettes annuelles de 2012	1 128\$ millions (CAD)

Proposition	Proposition de la direction : Réélection de l'administrateur Clare R. Copeland
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	M. Copeland est le PDG de PostMedia Network et siège au sein du comité de rémunération de RioCan Real Estate Investment Trust. Les administrateurs qui sont également des dirigeants peuvent se trouver en conflit d'intérêts lorsqu'ils sont amenés à fixer la rémunération d'autres dirigeants, et ne sont donc pas appropriés pour siéger dans les comités de rémunération.
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Contre : 47,34 %.
Explication	<p>Ce résultat est remarquablement élevé pour un vote d'opposition envers un administrateur. Les propositions concernant un administrateur reçoivent habituellement un vote « pour » de 95% à 99 % dans les entreprises canadiennes et les votes « contre » sont très rarement au-dessus des 5 %.</p> <p>En plus du conflit d'intérêt potentiel, Mr. Copeland étant un dirigeant exécutif qui siège au comité de rémunération du conseil d'administration, le montant élevé de vote contre sa réélection pourrait indiquer un mécontentement envers la rémunération des dirigeants de RioCan. En effet, l'entreprise ne fait pas participer les actionnaires au vote annuel du régime de rémunération des dirigeants.</p>



5.4 ESPAGNE

Partenaire du CWC: Confederación Sindical de Comisiones Obreras - CC00, Unión General de Trabajadores - UGT

La CC00 et l'UGT sont les deux plus grandes organisations syndicales d'Espagne. Elles sont des organisations démocratiques de travailleurs volontairement et solidairement associées pour défendre en solidarité les intérêts collectifs des travailleurs, des retraitées, des chômeurs, des immigrants et des jeunes. Elles sont présentes dans tous les secteurs d'activité et toutes les régions d'Espagne.

La CC00 et l'UGT ont sélectionné des votes clés dans les entreprises espagnoles suivantes :

- Banco Santander S.A.
- BBVA, S.A.
- Ferrovial, S.A.
- Gas Natural SDG, S.A.
- Telefónica S.A.

Aperçu des votes clés

Cette année, la CC00 et l'UGT ont sélectionné des sujets liés à la rémunération élevée et les indemnités de départ de l'IBEX 35, l'indépendance des membres du conseil d'administration et la réélection d'un réviseur.

Dans le cas des administrateurs/trices indépendants, l'UGT et la CC00 font référence à la recommandation 13 (présence d'au moins 33% d'administrateurs indépendants dans le conseil d'administration), la recommandation 29 qui deviendra obligatoire en début 2014 (mandat maximum de 12 ans pour les administrateurs/trices indépendants), et la définition d'un membre indépendant dans le Code espagnol de la gouvernance d'entreprise.

Dans le premier vote sélectionné, le membre indépendant soumis à une réélection a siégé au conseil d'administration de Banco Santander de 1972 à 1999 et au conseil de Banco Banif (qui fait partie du Groupe Santander) depuis 2001. Le Code unifié de gouvernance d'entreprises (2006 ; révisions prévues) mentionne que les anciens employé(e)s ou directeurs exécutifs d'une entreprise ne peuvent être membres du conseil d'administration qu'à partir d'au moins trois ans ou cinq ans, respectivement, après avoir quitté l'entreprise.

Dans le cas du vote consultatif sur le rapport annuel concernant la rémunération des administrateurs/trices, la CC00 et l'UGT ont sélectionné la rémunération globale la plus élevée versée à un conseil d'administration et les deux indemnités les plus élevées attribuées à un administrateur de l'IBEX 35, des paiements qui sont manifestement excessifs.

Le vote sur la rémunération («say-on-pay») est un vote consultatif d'actionnaires actuellement obligatoire dans les entreprises espagnoles cotées en Bourse. Les dispositions relatives à ce droit des actionnaires sont inscrites dans le Code unifié de la gouvernance d'entreprise et sont tout à fait conformes aux recommandations de la Commission européenne en faveur d'un régime approprié pour la rémunération des administrateurs/trices des sociétés cotées en Bourse. Comme aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Australie ou au Canada, les votes «say-on-pay» ne sont pas contraignants pour les administrateurs/trices espagnols, contrairement aux politiques adoptées aux Pays-Bas et en Suède.

L'autre thème sélectionné est la réélection d'une société auditrice qui a travaillé pour l'entreprise depuis 22 ans. Garder la même société auditrice pendant plus de 10 ans augmente le risque de compromettre l'indépendance de l'audit annuel réalisé.



BANCO SANTANDER, S.A.

Profil d'entreprise

Secteur	Services financiers
Nombre d'employé(e)s	188 789
Revenu net de 2012	2 967 millions (EUR)
Recettes annuelles de 2012	44 553 millions (EUR)

Proposition	Proposition de la direction : réélection d'Ángel Jado Becerro de Bengoa (administrateur indépendant) au conseil d'administration
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	Cet administrateur a fait partie du conseil d'administration de Banco Santander de 1972 à 1999 et de Banco Banif (qui fait partie du Groupe Santander) depuis 2001. Pour ces raisons, nous pensons que cet administrateur n'a pas le profil d'un membre indépendant.
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Pour : 96,31 %. Contre : 2,09 % ; abstention : 1,55 %.
Explication	-



Profil d'entreprise	
Secteur	Services financiers
Nombre d'employé(e)s	113 924
Revenu net de 2012	2 327 millions (EUR)
Recettes annuelles de 2012	22 441 millions (EUR)

Proposition	Proposition de la direction : vote consultatif sur le rapport annuel concernant la politique de rémunération des administrateurs/trices (« say-on-pay »)
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	<p>Les deniers actuels de retraite des deux administrateurs s'élève à 96 millions EUR. BBVA a cessé de communiquer un rapport sur ce thème lors du départ de l'ancien PDG. BBVA a indiqué dans les deux dernières assemblées générales annuelles qu'« en 2009, le conseil d'administration a déterminé les droits à la retraite du président du conseil, lorsqu'il atteint l'âge de 65 ans, et a fixé le montant de cette retraite à 79.774.560 EUR (externalisé comme une police d'assurance ; 72.546.963 EUR ont été imputés au revenu dans les années précédentes).</p> <p>Les provisions enregistrées le 31 décembre 2012 pour satisfaire aux engagements de la retraite du PDG s'élevaient à 22.703.000 EUR dont 1.701.000 ont été comptabilisés dans les résultats de l'année 2012, comme le prévoient les normes comptables, et 4.307.000 EUR en actions pour couvrir l'hypothèse relative au taux d'intérêt utilisé dans l'estimation des engagements de retraite en Espagne. Ce montant de 6.008.000 EUR est excessif.</p> <p>Globalement, Les montants des rémunérations sont assez élevés. La rémunération moyenne des administrateurs est supérieure à la moyenne de l'industrie et de l'IBEX 35. La rémunération des administrateurs indépendants est manifestement excessive et pourrait compromettre leur indépendance (deux administrateurs reçoivent plus de 400.000 EUR ; 7 plus de 300.000 EUR et 3 plus de 250.000 EUR)</p>
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Contre : 3,42 % ; pour : 96,46 % ; abstention : 0,12%.
Explication	-



Profil d'entreprise	
Secteur	Construction et matériaux
Nombre d'employé(e)s	55 159
Revenu net de 2012	710 millions (EUR)
Recettes annuelles de 2012	7 686 millions (EUR)

Proposition	Proposition de la direction : Vote consultatif sur le rapport annuel concernant le régime de rémunération des administrateurs/trices (« say-on-pay »)
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	<p>La rémunération de l'ancien directeur exécutif Joaquín García Ayuso est excessive: 8.100.000 EUR (indemnité de départ) + 143.644,03 EUR (pour ses fonctions d'administrateur au conseil d'administration) + 2.113.056 EUR (rémunération fixe + rémunération variable + participation en tant que membre d'autres conseils + options sur des actions) = 10.213.056 EUR. L'indemnité de départ est manifestement excessive. Ferrovial indique cependant dans son rapport qu'elle est conforme au statut des travailleurs.</p> <p>La rémunération perçue par les autres administrateurs est également élevée – entre 2,8 millions et 3,4 millions EUR – et dépasse le montant moyen du secteur et de l'IBEX 35.</p> <p>Ils ont également droit à des plans d'options sur actions importants qui ne reposent sur aucun critère d'ESG.</p>
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Pour : 89,79 % ; contre : 10,11 % ; abstention: 0,09 %.
Explication	Le conseil d'administration détient 45,27 % des droits de vote.



GAS NATURAL FENOSA

Profil d'entreprise	
Secteur	Services publics
Nombre d'employé(e)s	19 959
Revenu net de 2012	1 657 millions (EUR)
Recettes annuelles de 2012	24 904 millions (EUR)

Proposition	Proposition de la direction : réélection de la société d'audit pour Gas Natural SDG, S.A. et son groupe consolidé en 2012
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	La société d'audit a été réviseur de Gas Natural pendant 22 ans. Garder la même société auditrice pendant plus de 10 ans augmente le risque de compromettre l'indépendance de l'audit annuel réalisé.
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Pour : 99,45 % ; contre : 0,50 % ; abstention: 0,05 %.
Explication	-



Profil d'entreprise	
Secteur	Télécommunications
Nombre d'employé(e)s	272 598
Revenu net de 2012	4 403 millions (EUR)
Recettes annuelles de 2012	62 356 millions (EUR)

Proposition	Proposition de la direction : rapport annuel concernant la politique de rémunération des administrateurs (« say-on-pay »)
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	<p>Le régime de rémunération est le plan le plus excessif observé dans la campagne 2013 des actionnaires : la rémunération de Julio Linares López (ancien PDG de Telefónica) est de 5.966.275 EUR (rémunération variable à court terme) + 25.159.663 (indemnité de départ), soit un total de 32.814.154 EUR.</p> <p>Le régime d'intéressement en actions (RIA) et le régime d'intéressement en investissements (RII) se chevauchent en partie. Le RII remplacera le RIA ; le RIA comprend cinq cycles de trois ans (de 2010 à 2013) et le RII comprend trois cycles de trois ans (de 2012 à 2015).</p> <p>L'indemnité de départ (pour les directeurs exécutifs et certains dirigeants) s'élève à trois ans de salaire plus un, selon l'ancienneté dans la société (salaire d'un an = le dernier salaire fixe + la moyenne arithmétique de la somme des deux dernières rémunérations variables). Cependant, dans certains cas, cela pourrait aller encore plus loin, selon le rapport publié par la société.</p> <p>Rémunération du Président : 2.500.800 EUR (salaire) + 90.000 EUR (comités de conseil) + 3.493.433 (rémunération variable) + 264.899 EUR (autres) = 6.349.132 EUR (Total en 2012) + le nombre d'actions théoriques du premier et second cycle du RII + 1.023.193 EUR (cotisations au régime de retraite) + 45.917 EUR (avantages en nature).</p> <p>Les rémunérations des administrateurs indépendants sont souvent excessives et peuvent nuire à l'indépendance du conseil : 4 administrateurs reçoivent plus de 300.000 EUR.</p> <p>La rémunération globale reçue par le conseil d'administration est de 50,5 millions EUR, la somme la plus élevée reçue en 2012.</p>
Résultat du vote	La proposition a été approuvée de justesse. Contre: 36,76 % ; pour : 54,07 % ; abstentions : 9,17 %.
Explication	Ces résultats montrent qu'une grande partie des actionnaires de la société sont défavorables au régime de rémunération du conseil d'administration de Telefónica.



5.5 ÉTATS-UNIS

Partenaire du CWC : American Federation of Labor and Congress of Industrial - AFL-CIO

L'AFL-CIO est une fédération composée de 57 syndicats américains représentant plus de 12 millions de travailleurs et travailleuses.

Le bureau d'investissement de l'AFL-CIO permet aux travailleurs/euses de s'exprimer sur la question des marchés financiers en dirigeant les initiatives des actionnaires en matière de gouvernance d'entreprise et en plaidant en faveur de la réforme législative et réglementaire.

L'AFL-CIO a sélectionné des votes clés dans les entreprises américaines suivantes :

- Cablevision Systems
- Halliburton
- Peabody Energy
- SLM Corporation
- Wal-Mart Stores

Aperçu des votes clés

En 2013, l'AFL-CIO a sélectionné cinq votes par procuration représentatifs de la préoccupation ressentie par les actionnaires aux États-Unis. Quatre votes correspondent à des propositions actionnariales visant à améliorer les pratiques de gouvernance et transparence. Le cinquième vote concerne une élection d'administrateurs dans une société où les administrateurs étaient réélus au conseil par un système de vote majoritaire malgré le retrait du soutien d'une majorité des actionnaires.

La proposition des actionnaires de SLM Corporation, la société mère de la société de prêt étudiant Sallie Mae, vise à divulguer les procédures et dépenses de lobbying. Cette proposition rejoint les efforts des actionnaires en faveur d'une plus grande divulgation des dépenses de soutien politique suite à Citizen's United, une décision de la Cour Suprême des États-Unis qui a supprimé la limite des contributions aux campagnes électorales.

Chez Wal-Mart Stores, une proposition des actionnaires sollicite une divulgation de la date à laquelle la société a récupéré la rémunération des dirigeants exécutifs. La récupération (« claw-back ») des rémunérations des dirigeants est importante pour responsabiliser les dirigeants au sujet de fautes commises dans leur gestion. La communication du processus de récupération permettra aux actionnaires de mieux évaluer les risques auxquels leur entreprise est exposée.

Une proposition d'actionnaires d'Halliburton, un fournisseur de services de pétrole et gaz naturel, demande que la société informe ses actionnaires sur sa méthode d'évaluation de risques liés aux droits de l'homme dans les opérations conduites par la société elle-même et par ses fournisseurs. Les entreprises qui ont des opérations dans le monde entier sont particulièrement exposées au risque d'implication directe ou indirecte dans les abus des droits de l'homme, qui pourrait potentiellement nuire à leur réputation.

Une proposition d'actionnaires de la société minière Peabody Energy sollicite la nomination d'un membre indépendant à la présidence du conseil d'administration. Dans 60 % des grandes entreprises publiques des États-Unis, la même personne occupe la fonction de PDG et président du conseil. La nomination d'un membre indépendant à la présidence du conseil d'administration renforce l'indépendance et l'objectivité du conseil.

Dans l'entreprise de télévision par câble, Cablevision Systems, les actionnaires ont voté contre la réélection des administrateurs en raison de la mauvaise performance de l'entreprise et des régimes excessifs de rémunération des dirigeants. Cependant, le système de vote majoritaire fait que les administrateurs du conseil sont réélus même s'ils n'ont pas le soutien de la majorité des actionnaires.



Profil d'entreprise	
Secteur	Médias
Nombre d'employé(e)s	16 433
Revenu net de 2012	234\$ millions (USD)
Recettes annuelles de 2012	6 700\$ millions (USD)

Proposition	Proposition de la direction : réélection de l'administrateur Vincent Tese
Recommandation du partenaire	Retenu
Justification	<p>Plusieurs pratiques de mauvaise gouvernance de Cablevision Systems ont privé les actionnaires de leur capacité de vote. Grâce à la structure à deux catégories d'actions, la famille Dolan contrôle 73 % des droits de vote en détenant moins d'un quart des actions. Les actionnaires publics élisent cinq des dix-sept administrateurs. Cependant, il n'y a pas de vote majoritaire requis et les administrateurs recevant une majorité de votes « retenus » peuvent tout de même rester en poste. Enfin, le conseil n'a pas établi un comité de nomination officiel et assure cette fonction lui-même.</p> <p>Au cours de ces dernières années, une majorité des actionnaires publics ont retiré leur soutien à certains administrateurs en raison d'un manque de corrélation entre la rémunération des dirigeants et la performance obtenue par l'entreprise. Le président du comité des rémunérations, Vincent Tese, se distingue comme le membre spécifique méritant l'abstention.</p>
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Pour : 45 %
Explication	Ce vote illustre le besoin d'un vote majoritaire dans les élections d'administrateurs. Malgré une majorité de votes « retenus » dans deux des trois dernières élections avant celle de 2013, Vincent Tese poursuit ses fonctions d'administrateur et de président du comité des rémunérations de Cablevision.



Profil d'entreprise	
Secteur	Pétrole et gaz
Nombre d'employé(e)s	73 000
Revenu net de 2012	2 635\$ millions (USD)
Recettes annuelles de 2012	28 500\$ millions (USD)

Proposition	Proposition d'actionnaires : Sollicitation d'un rapport sur les droits de l'homme liés aux risques et pratiques
Recommandation du partenaire	Pour
Justification	<p>Cette proposition d'actionnaires encourage vivement le conseil d'administration à préparer un rapport pour les actionnaires sur les méthodes d'évaluation des risques réels et potentiels liés aux droits de l'homme au sein des opérations de l'entreprise et celles de ses fournisseurs. Le rapport en question devrait présenter les principes des droits de l'homme utilisés dans cette évaluation, la fréquence et la méthodologie de cette évaluation, et une description de la manière dont les résultats sont pris en compte dans les décisions et politiques menées par l'entreprise.</p> <p>Halliburton fournit ses produits et services aux entreprises de pétrole et gaz, en particulier les entreprises pétrolières nationales ou publiques, dans environ 80 pays. Halliburton entretient des relations d'affaires avec des pays comme le Nigéria, Myanmar, l'Azerbaïdjan, la Chine et la Russie où les droits de l'homme ne sont pas toujours respectés. Les actionnaires s'inquiètent beaucoup au sujet d'une possible controverse liée aux droits de l'homme. Le rapport demandé permettra aux actionnaires de pouvoir évaluer les risques des opérations de la société au cœur de ces régions instables où les droits de l'homme sont plus souvent abusés.</p>
Résultat du vote	La proposition n'a pas été approuvée. Pour: 31 %
Explication	Même si la proposition n'a pas été approuvée, le résultat montre qu'elle bénéficie d'un large soutien et qu'un grand nombre d'actionnaires reconnaissent que les abus des droits de l'homme représentent des risques importants. Les actionnaires ne sont pas satisfaits avec la simple information que la société ait adopté des principes des droits de l'homme ; ils souhaitent voir comment ils sont mis en œuvre par la société.



Profil d'entreprise	
Secteur	Ressources naturelles
Nombre d'employé(e)s	8 200
Revenu net de 2012	(576\$ millions) (USD), <i>Perte</i>
Recettes annuelles de 2012	8 100\$ millions (USD)

Proposition	Proposition des actionnaires : adopter une politique d'indépendance pour la présidence du conseil d'administration
Recommandation du partenaire	Pour
Justification	<p>La proposition incite le conseil d'administration de Peabody Energy à élire un membre indépendant à la présidence du conseil. L'actuel président, Gregory Boyce, n'est pas indépendant puisqu'il est également le PDG de la société. Il a rempli ces deux fonctions depuis 2007.</p> <p>La séparation des rôles de président du conseil et PDG est un élément clé dans la bonne gouvernance d'entreprise car la présidence obtient l'indépendance nécessaire pour que le conseil puisse superviser et contrôler la gestion de l'entreprise, y compris le rendement du PDG. Lorsque la même personne occupe les deux positions, des entraves peuvent nuire au bon fonctionnement du conseil. De plus, des articles académiques ont montré que l'indépendance de la présidence du conseil a pour effet d'améliorer le rendement financier des entreprises publiques.</p> <p>Les actions de Peabody Energy ont obtenu un rendement inférieur aux actions d'entreprises similaires au cours des dernières années. Elles ont perdu presque 50 % de leur valeur depuis que Gregory Boyce a tenu ces deux positions en Octobre 2007. Mr. Boyce a néanmoins reçu 48 millions USD durant cette période. Ces résultats montrent l'impact potentiel d'un président indépendant dans la croissance d'une entreprise.</p>
Résultat du vote	La proposition n'a pas été approuvée. Pour: 43 %
Explication	Les propositions d'un président de conseil d'administration indépendant reçoivent habituellement un plus grand soutien de la part des actionnaires, même s'il est vrai que peu d'entre elles obtiennent une approbation. En 2013, le résultat moyen de ces propositions était de 31 %, 3 des 44 propositions ayant obtenu plus de 50% de soutien. Le niveau élevé de soutien de cette proposition indique que les actionnaires de Peabody Energy sont de plus en plus insatisfaits avec la société.



Profil d'entreprise

Secteur	Services financiers
Nombre d'employé(e)s	6 800
Revenu net de 2012	939\$ millions USD
Recettes annuelles de 2012	6 100\$ millions USD

Proposition	Proposition d'actionnaires : Rapport sur la politique et les dépenses de Lobbying
Recommandation du partenaire	Pour
Justification	<p>La proposition des actionnaires de SLM Corporation, la société mère de Sallie Mae, qui est chef de file en matière de crédit étudiant aux États-Unis, demande au conseil d'administration d'effectuer un rapport annuel pour divulguer la politique et le montant des dépenses liés au lobbying. Ce rapport devrait indiquer toutes les dépenses de lobbying direct et indirect, y compris les montants versés aux associations professionnelles et aux organisations chargées de rédiger les dispositions légales.</p> <p>L'information publique actuellement disponible ne donne pas une image complète des dépenses liées au lobbying. Sans cette divulgation, les actionnaires sont incapables d'évaluer si les politiques, procédures et dépenses de lobbying servent au mieux les intérêts de l'entreprise. Le rapport demandé permettra également aux actionnaires d'évaluer si les activités de lobbying pourraient représenter un risque de réputation ou autre pour l'entreprise.</p>
Résultat du vote	La proposition n'a pas été approuvée. Pour : 28 %
Explication	Bien que la proposition n'ait pas été approuvée, elle a néanmoins reçu un grand soutien. Les actionnaires demandent de plus en plus aux sociétés une plus grande transparence en matière d'engagement dans le processus politique. Et c'est cette transparence qui permettra aux actionnaires de s'assurer que les ressources servent au mieux les intérêts de la société et ceux des actionnaires.



WAL-MART STORES

Profil d'entreprise

Secteur	Distribution
Nombre d'employé(e)s	2,2 millions
Revenu net de 2012	17 000\$ millions (USD)
Recettes annuelles de 2012	469 000\$ millions (USD)

Proposition	Proposition des actionnaires : politique de divulgation des récupérations (« claw-back »)
Recommandation du partenaire	Pour
Justification	<p>Cette proposition d'actionnaires a demandé au conseil d'administration de Wal-Mart de divulguer chaque année si la société a récupéré des montants de rémunération des hauts dirigeants en cas d'infraction aux politiques de la société ou d'une conduite défavorable aux intérêts de la société. La proposition exige également que les circonstances générales de la récupération soient indiquées. Les Lois Sabanes-Oxley et Dodd-Frank ont rendu obligatoire la mise en place d'une politique de récupération (« claw-back ») mais la divulgation aux actionnaires reste facultative.</p> <p>Cette proposition est particulièrement pertinente car la société a réalisé une investigation interne d'infractions possibles de certains dirigeants au Foreign Corrupt Practices Act (des pots-de-vin auraient été versés pour obtenir l'ouverture de nouveaux magasins au Mexique). La proposition demande à la société d'informer les actionnaires si des montants de rémunération ont été récupérés des hauts dirigeants impliqués dans ces infractions. Sans cette information, les actionnaires seront incapables de juger la gravité des risques financiers et de réputations auxquels la société a été exposée.</p>
Résultat du vote	La proposition n'a pas été approuvée. Pour : 15 %
Explication	La proposition a reçu un soutien d'environ 30 % de la part des actionnaires lorsqu'on exclut les 50 % du capital-actions de la famille Walton. Ce résultat représente un niveau de soutien important car il s'agit de la première proposition de divulgation de récupération « claw-back » voté dans une société américaine.



5.6 PAYS-BAS

Partenaire du CWC: Eumedion

Eumedion représente les intérêts des investisseurs institutionnels dans le secteur de la gouvernance d'entreprise, de l'efficacité et de la pérennité des entreprises. Eumedion a pour objectif de maintenir et de renforcer la gouvernance d'entreprise et la pérennité des sociétés néerlandaises cotées en Bourse. Eumedion compte actuellement 70 membres, qui sont des investisseurs institutionnels néerlandais et non-néerlandais. Environ 50% de ces membres sont des caisses de retraite.

Parmi les services proposés, Eumedion envoie des alertes à tous ses membres pour les informer des recommandations du Comité d'investissement d'Eumedion. Ce comité, dans lequel un grand nombre de membres d'Eumedion sont représentés, recommande d'adresser une alerte dès qu'une proposition figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle d'une société néerlandaise cotée en Bourse est (manifestement) contraire aux dispositions prévues dans: i) la législation et les réglementations néerlandaises, ii) le code néerlandais sur la gouvernance d'entreprise, et/ou iii) le Manuel de gouvernance d'entreprise d'Eumedion. Une alerte ne donne pas de consigne de vote aux membres, mais leur apporte des informations à étudier au moment de prendre une décision relative à un vote.

Eumedion a sélectionné des votes clés dans les entreprises néerlandaises suivantes :

- BinckBank
- D.E Master Blenders 1753
- Heineken
- KPN
- Royal Imtech

Aperçu des votes clés

Eumedion a choisi cinq votes clés qui ont fait l'objet d'alertes de gouvernance d'entreprise en 2013. Le premier vote concerne une proposition visant à diminuer les droits des actionnaires. Cette proposition relative aux droits des actionnaires reflète bien le débat politique des Pays-Bas, selon lequel le mouvement visant à renforcer la position des actionnaires en 2004 est allé trop loin, ce qui a entraîné le rachat de nombreuses grandes et moyennes entreprises néerlandaises (le nombre de sociétés cotées en Bourse est passé de 169 en 2000 à 101 en 2013). Les réformes juridiques de 2004 ont donné davantage de droits aux actionnaires, notamment le droit d'approuver d'importantes transactions susceptibles d'avoir une incidence matérielle sur la nature de l'entreprise, le droit de proposer des points à placer à l'ordre du jour de l'assemblée générale – pour les actionnaires détenant au moins 1% du capital-actions ou des actions dont la valeur en Bourse s'élève à au moins 50 millions EUR. Depuis l'an dernier, les sociétés cotées en bourse ont la possibilité d'augmenter le seuil à 3 % du capital-actions. Il faut cependant modifier les statuts juridiques et cette décision doit être prise à l'assemblée générale des actionnaires.

Trois des cinq votes sélectionnés concernent des propositions d'octroyer une décharge aux membres du conseil de surveillance et d'administration. Selon la loi néerlandaise, l'adoption de telles propositions pour l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle signifie que la société renonce à toute réclamation actuelle ou éventuelle contre le conseil d'administration. Récemment, les actionnaires ont régulièrement utilisé cet élément de vote pour envoyer un message clair de leur mécontentement envers la politique adoptée par le conseil d'administration et/ou la surveillance effectuée par le conseil de surveillance.

L'un des autres votes sélectionnés concerne une proposition d'octroyer une prime de maintien en poste au PDG et d'attribuer une prime d'acquisition à tous les membres du comité exécutif. Depuis 2008, les actionnaires se sont montrés particulièrement plus critiques des régimes de rémunération des dirigeants et des attributions de primes extraordinaires aux dirigeants.



Profil d'entreprise	
Secteur	Services financiers
Nombre d'employé(e)s	590
Revenu net de 2012	24 millions (EUR)
Recettes annuelles de 2012	189 millions (EUR)

Proposition	Proposition de la direction : Changements des statuts
Recommandation du partenaire	Examiner les aspects négatifs de questions de gouvernance d'entreprise lors du vote
Justification	L'entreprise a proposé d'augmenter le seuil de 1 % à 3 % du capital-actions pour que les actionnaires puissent proposer des résolutions. Si la proposition avait été approuvée, les actionnaires minoritaires auraient vu diminuer leurs possibilités de soumettre des résolutions aux assemblées générales annuelles à venir.
Résultat du vote	La proposition n'a pas été approuvée. Contre : 40 %. Pour approuver une proposition de changements des statuts chez BinckBank, il faut une majorité des deux tiers.
Explication	Les actionnaires sont contre la diminution de leurs droits.


D.E. MASTER BLENDERS 1753

Profil d'entreprise	
Secteur	Alimentation et boissons
Nombre d'employé(e)s	7 619
Revenu net de 2012	132 millions (EUR)
Recettes annuelles de 2012	2 795 millions (EUR)

Proposition	Proposition de la direction : décharge de responsabilité des membres actuels du conseil d'administration
Recommandation du partenaire	Examiner les aspects négatifs de questions de gouvernance d'entreprise lors du vote
Justification	<p>En mars 2013, l'entreprise a convoqué une assemblée générale extraordinaire (AGE) pour solliciter l'approbation des actionnaires au sujet d'un régime de rémunération spécial pour le nouveau PDG par intérim. Le conseil d'administration souhaitait seulement donner au nouveau PDG une rémunération en actions basée sur la performance. Il ne recevrait pas de salaire fixe, bonus ou retraite et recevrait une rémunération sous condition que l'entreprise atteignent au moins le niveau moyen du rendement des actions du groupe défini. Le conseil d'administration a proposé une prime en actions d'une valeur annuelle de 4.000.000 EUR. L'AGE a cependant été annulée suite à une proposition d'offre d'achat de toutes les actions de la société, une semaine avant la date de l'AGE. Aucune approbation du régime de rémunération spécial pour le PDG n'a donc été donnée. Quelques mois plus tard, il semblerait que le PDG allait recevoir un paiement maximum de 5.697.350 EUR dès que possible après la date de la clôture de l'opération. Cette somme correspond exactement au montant maximum de la rémunération en actions qui devait être proposé à l'AGE qui a été annulée. Il semblerait que l'entreprise a tenté de contourner l'approbation des actionnaires en ce qui concerne cette rémunération spéciale du PDG en i) offrant un paiement comptant au lieu d'une rémunération en actions et ii) en le soumettant à la condition que l'offre est déclarée inconditionnelle. On peut donc se demander si cette mesure est en accord avec une bonne gouvernance d'entreprise.</p>
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Pour : Entre 90 et 97 %.
Explication	Le vote a probablement été influencé par l'offre d'acquisition favorable. Le prix proposé par action représentait une augmentation de 30 % par rapport au cours de clôture avant l'annonce de l'offre et une augmentation de presque 37 % par rapport au cours de clôture moyen de l'action au cours des trois mois avant l'annonce de l'offre. L'offre a valorisé l'entreprise à environ 16,2 fois les revenus avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement et 26.5 fois les revenus.



Profil d'entreprise	
Secteur	Alimentation et boissons
Nombre d'employé(e)s	85 000
Revenu net de 2012	2 949 millions (EUR)
Recettes annuelles de 2012	18 383 millions (EUR)

Proposition	Proposition de la direction: prime en actions exceptionnelle (correspondant à une acquisition réalisée) pour le conseil d'administration et une prime en actions de maintien en poste pour le PDG
Recommandation du partenaire	Examiner les aspects négatifs de questions de gouvernance d'entreprise lors du vote
Justification	<p>L'attribution de 1) la prime en actions exceptionnelle qui correspond à l'acquisition d'Asia Pacific Breweries (APB) en 2012 (sans corrélation avec les indices de performance future) et 2) des primes de maintien en poste qui ne se basent pas sur des indices de performance préalablement indiqués.</p> <p>i) Ceci n'est pas conforme au code de gouvernance d'entreprise des Pays-Bas et aux bonnes pratiques internationales. Les opportunités d'acquisition sont en outre une partie des activités régulières d'un conseil d'administration. Elles ne devraient donc pas être attribuées séparément et devraient être sujettes à une intégration de l'acquisition menée avec succès. Récemment, un grand nombre d'acquisitions ont provoqué à terme un effondrement de la valeur de l'action des entreprises.</p> <p>ii) Dans le marché néerlandais, les primes de maintien en fonction attribuées aux dirigeants d'entreprise ne sont pas une pratique courante. Selon le code de la gouvernance d'entreprise du Pays-Bas, la nouvelle nomination des membres du conseil d'administration est conditionnée par la bonne performance dans leurs fonctions. Par ailleurs, le régime d'intéressement à long terme de Heineken inclut déjà des critères de maintien en fonction.</p>
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Pour: 80%.
Explication	Environ 75 % du capital-actions « indépendants » représentés à l'assemblée des actionnaires a voté contre les primes et les propositions ont été formellement approuvées lors de l'assemblée des actionnaires grâce au support des actionnaires majoritaires du groupe Heineken (représentant un total de 50,005 % des actions d'Heineken) et de FEMSA (12,53 %), deux groupes représentés dans le conseil d'administration de Heineken.



Profil d'entreprise	
Secteur	Télécommunications
Nombre d'employé(e)s	26 156
Revenu net de 2012	691 millions (EUR)
Recettes annuelles de 2012	12 409 millions (EUR)

Proposition	Proposition de la direction : décharge de responsabilité aux des membres du conseil d'administration et surveillance
Recommandation du partenaire	Examiner les aspects négatifs de questions de gouvernance d'entreprise lors du vote
Justification	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les conseils de KPN ont adopté une politique de surveillance incertaine suite à l'offre partielle d'América Móvil (AMX) pour les actions de l'entreprise en 2012. Immédiatement après l'annonce de l'offre partielle de l'actionnaire majoritaire de AMX en avril 2012, KPN a tenté de stopper ses activités en Belgique et Allemagne, une décision qui allait à l'encontre de la stratégie de l'entreprise. La cessation de ces activités a échoué. Dans un rapport du 21 juin 2012, les conseils ont également indiqué que le prix de 8,00 EUR offert par AMX était « opportuniste » et ne correspondait pas à la valeur réelle de KPN. Le 25 mars 2013, l'action de KPN valait 2,80 EUR. En juin 2012, les conseils ont recommandé aux actionnaires de KPN de ne pas prendre en compte l'offre de AMX. Cependant, tout en déclarant l'offre d'AMX inconditionnelle, KPN a vu environ 65 % de ses actions offertes ou vendues à AMX. Les conseils de KPN ont perdu le contact avec les actionnaires. 2. Le conseil de surveillance n'a pas suffisamment tenu compte des questions relatives à l'offre d'acquisition. 3. La politique financière de KPN entre 2007 et 2011 n'a pas suffisamment fait l'objet de prudence et a eu pour conséquence une annulation des paiements de dividende et un lancement d'une émission de 3 milliards EUR en actions au cours du printemps 2013. Sous la tutelle du conseil de surveillance, le conseil d'administration est responsable d'adopter une politique financière prudente.
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Pour : 72 %.
Explication	Environ 71 % des actions « indépendantes » représentées à l'assemblée des actionnaires ont voté contre les propositions de décharge. Les propositions ont été approuvées grâce au soutien de l'actionnaire majoritaire América Móvil (qui détient 29,8 % du capital de KPN), qui est également représenté au conseil de surveillance de KPN.



Profil d'entreprise	
Secteur	Technologie
Nombre d'employé(e)s	30 180
Revenu net de 2012	(233 millions EUR), <i>Perte</i>
Recettes annuelles de 2012	5 414 millions (EUR)

Proposition	Proposition de la direction : décharge de la responsabilité des membres actuels du conseil de surveillance
Recommandation du partenaire	Examiner les aspects négatifs de questions de gouvernance d'entreprise lors du vote
Justification	<p>En début de l'année 2013, Royal Imtech a pris connaissance d'éventuelles irrégularités dans un grand projet en Pologne, principalement une gestion frauduleuse en Pologne et en Allemagne. Il était cependant évident que la surveillance d'Imtech était insuffisante et inappropriée et que la stratégie de gestion des risques ne correspondait pas à l'envergure et la complexité de l'organisation, et que la culture d'entreprise s'avérait sous-optimale et trop concentrée sur l'information positive. Cette situation a été renforcée par les objectifs du régime de rémunération des dirigeants d'Imtech : croissance des revenus et du bénéfice. En accord avec le code de gouvernance d'entreprise du Pays-Bas, le conseil d'administration est responsable du caractère satisfaisant et effectif de la gestion des risques internes et des procédures de contrôle ainsi que de la qualité et l'intégralité des rapports financiers publiés. Cependant le rôle du conseil de surveillance est de s'assurer que le conseil d'administration remplisse ces fonctions. Le conseil de surveillance devrait également s'assurer que le régime de rémunération des dirigeants n'incite pas les membres du conseil d'administration à prendre des risques excessifs. Un rapport d'investigations indépendant portant sur les irrégularités d'Imtech publié en juin 2013 montre clairement que le conseil de surveillance n'a pas rempli ses fonctions de manière satisfaisante.</p>
Résultat du vote	La proposition a été retirée (voir ci-dessous).
Explication	Trois jours avant l'AGA, la proposition a été retirée et la déclaration suivante a été affichée sur le site internet de l'entreprise : « après considération, les (anciens) membres du conseil de surveillance ont décidé de ne pas demander une décharge. »



5.7 ROYAUME-UNI

Partenaire du CWC : The Trades Union Congress - TUC et Pension Investment Research Consultants - PIRC

La TUC est la centrale syndicale nationale du Royaume-Uni. Elle représente plus de six millions de travailleurs/euses répartis dans 55 syndicats. Ses membres travaillent dans tous les secteurs de l'économie: ouvriers/ères d'usine, programmeurs informatiques, employé(e)s de bureau et de magasin, conducteurs/trices de bus, pilotes de ligne, enseignant(e)s, vedettes de la télévision et mannequins. La mission de la TUC consiste à améliorer la qualité de vie professionnelle et à promouvoir l'égalité pour tous, en organisant des campagnes axées sur les objectifs et les valeurs des syndicats, en aidant les syndicats à accroître leur nombre d'adhérent(e)s et à améliorer leur efficacité, en réduisant la concurrence inutile et en encourageant la solidarité entre les syndicats.

PIRC est le premier consultant britannique indépendant de recherche et de conseil qui propose aux investisseurs institutionnels des services de gouvernance d'entreprise et de responsabilité sociale des entreprises.

La TUC et PIRC ont sélectionné des votes clés dans les entreprises britanniques suivantes :

- Afren
- Bumi
- Glencore-Xstrata
- National Express
- Randgold Resources

Aperçu des votes clés

Les votes sélectionnés portent sur les thèmes suivants : les pratiques de travail, la rémunération des dirigeants, la conduite du conseil d'administration dans le cadre d'une proposition de fusion, et des irrégularités financières et autres.

Deux situations sélectionnées concernent l'obtention du rapport annuel. Dans le cas des pratiques de travail de National Express, il n'y avait aucun autre vote prévu pour l'AGA qui aurait pu être utilisé pour traiter de ces questions. Dans le cas de Bumi, le rapport annuel était le point de préoccupation : il y avait un « trou noir » dans les comptes de la société et le rapport d'audit a mentionné que les comptes du groupe ne donnaient pas une image fidèle et sincère.

Depuis longtemps la TUC and le PIRC ont été concernés par l'envergure et la structure de la rémunération des dirigeants dans les entreprises du Royaume-Uni. En 2012, le « printemps des actionnaires » a vu l'opposition d'un total de six rapports sur la rémunération lors des AGA. Cependant, cette année, un seul rapport sur la rémunération a pour l'instant fait l'objet d'une défaite, dans l'entreprise Afren. Nous l'avons inclus dans notre sélection.



Profil d'entreprise

Secteur	Pétrole et gaz
Nombre d'employé(e)s	460
Revenu net de 2012	203 millions (GBP)
Recettes annuelles de 2012	1 498 millions (GBP)

Proposition	Proposition de la direction : approuver le rapport sur la rémunération des membres du conseil d'administration
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	Le régime de rémunération de cette entreprise a longtemps fait l'objet de préoccupations, en particulier une défaite d'un rapport sur la rémunération en 2011. L'usage constant des primes d'actions pour recruter ou maintenir en fonction les dirigeants a été un sujet de préoccupation, particulièrement lorsque ces primes sont utilisées pour compenser les personnes nouvellement recrutées d'une perte potentielle de primes en provenance de leur ancien précédent.
Résultat du vote	La proposition n'a pas été approuvée. Contre: 73 % ; abstentions: 8 %.
Explication	Une lourde défaite pour l'entreprise et l'une des plus grande jamais enregistrée par une société cotée en bourse.



Profil d'entreprise	
Secteur	Ressources naturelles
Nombre d'employé(e)s	800
Revenu net de 2012	(2 323\$ millions) (USD), <i>Perte</i>
Recettes annuelles de 2012	1 531\$ millions (USD)

Proposition	Proposition de la direction : Recevoir le rapport annuel
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	Bumi a vu se développer un conflit entre ses administrateurs anciens et actuels et ses actionnaires. La société a également fait face à des accusations d'irrégularités financières et les actions de la société ont fait l'objet d'une suspension de cotation pendant presque deux mois durant l'été. Lors de l'AGA, un « trou noir » de 201 millions USD a été annoncé, décrit dans les comptes révisés comme « dépenses sans fin commerciale ». Les comptes ont également montré des exemples de transactions entre apparentés qui restaient injustifiées par la société, et le rapport d'audit des comptes de groupe a fait l'objet d'observations car il ne donne pas une image fidèle et sincère, étant donné l'incertitude quant aux pertes subites par BT Bumi Resources Tbk. Considérant tous ces éléments, la TUC et PIRC ont recommandé de voter contre le rapport annuel.
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Contre : 33 %; abstentions: 4 %.
Explication	Bien que la proposition ait été approuvée, il s'agit tout de même de l'un des plus grand votes exprimés contre le rapport annuel d'une société.



Profil d'entreprise	
Secteur	Ressources naturelles
Nombre d'employé(e)s	61 000
Revenu net de 2012	1 004 millions (GBP)
Recettes annuelles de 2012	214 436 millions (GBP)

Proposition	Proposition de la direction : réélection de Sir John Bond sous réserve que la fusion avec Xstrata PLC devienne effective
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	Préoccupations sur la façon dont la fusion de Glencore-Xstrata a été gérée et les primes de maintien en poste pour les dirigeants. Beaucoup ont critiqué Sir John Bond, président de Xstrata, à ce sujet.
Résultat du vote	La proposition n'a pas été acceptée. Contre : 72 % ; abstentions : 11 %.
Explication	Sir John Band, ainsi que certains membres du conseil d'administration, ont été forcés de quitter le conseil. Cette défaite paraît être la plus importante dans l'histoire du FTSE100.



NATIONAL EXPRESS

Profil d'entreprise	
Secteur	Voyages et loisirs
Nombre d'employé(e)s	42 000
Revenu net de 2012	60 millions (GBP)
Recettes annuelles de 2012	1 831 millions (GBP)

Proposition	Proposition de la direction : recevoir les rapports des administrateurs et les états financiers
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	Avant l'AGA, un groupe d'investisseurs comprenant le Local Authority Pension Fund Forum, Trade Union Share Owners et Teamsters ont demandé une amélioration de la surveillance et communication des questions d'emploi dans l'entreprise, suite aux accusations d'anti-syndicalisme chez Durham School Services, la société qui assure les opérations de transport scolaire aux États-Unis. En l'absence d'amélioration, les actionnaires ont appelé à voter contre le rapport et les états financiers de la société.
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Contre: 3,6 %; abstentions: 1,7 %.
Explication	Ces résultats indiquent qu'une majorité des investisseurs ont soutenu la société. Cependant le nombre de votes contre et les abstentions concernant le rapport et les comptes étaient plus élevé que les résultats de votes habituellement obtenus dans ce genre de propositions. Cette question fera probablement l'objet d'un engagement plus important des actionnaires à l'avenir.



Profil d'entreprise	
Secteur	Ressources naturelles
Nombre d'employé(e)s	2 048
Revenu net de 2012	432 millions (GBP)
Recettes annuelles de 2012	1 321 millions (GBP)

Proposition	Proposition de la direction : Prime en actions pour le PDG
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	L'entreprise a proposé une prime de performance exceptionnelle en actions dites de « carrière » d'un montant de 4 millions USD au PDG en reconnaissance des « résultats exceptionnels et de son leadership ». La TUC et PIRC s'opposent à ce genre de primes exceptionnelles et au caractère extrêmement excessif du montant accordé.
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Contre : 38,5 %; abstentions : 1,5 %.
Explication	Bien que la résolution ait été approuvée, le résultat indique un nombre significatif des votes contre, ce qui montre clairement une volonté croissante des actionnaires de s'opposer à ce genre de primes.



5.8 SUISSE

Partenaire du CWC : Ethos

La Fondation Ethos a été créée en 1997 et regroupe plus de 140 investisseurs institutionnels suisses et organisations à but non lucratif. Elle a pour but de favoriser la prise en compte, dans les activités d'investissement, des principes du développement durable et des règles de bonne pratique en matière de gouvernement d'entreprise, et de promouvoir un environnement socio-économique stable et prospère.

La Fondation est propriétaire de la société Ethos Services qui assure l'ensemble des activités d'investissement et de conseil dans le domaine des investissements socialement responsables (ISR). Ethos services offre une grande sélection de fonds ISR aux investisseurs institutionnels. L'entreprise offre également des analyses d'ordre du jour d'assemblée générale, des programmes d'engagement actionnarial, des analyses de performance en matière de durabilité et gouvernance d'entreprise ainsi que des analyses d'entreprises cotées.

La Fondation Ethos est signataire des Principes pour l'investissement responsables (UNPRI), ainsi que de la Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP). Ethos adhère également aux règles du UK Stewardship Code (Code britannique de gouvernance). En 2009, Ethos a reçu le prix de l'International Corporate Governance Network (Réseau international de la gouvernance d'entreprise - ICGN).

Pour permettre aux particuliers de bénéficier et de participer aux activités d'Ethos, la Fondation a créé en juin 2012 l'association à but non lucratif Ethos Académie. Cette organisation mène des activités d'information autour de l'ISR, notamment en organisant des conférences et des débats, en finançant des études et en soutenant l'exercice des droits de vote des actionnaires.

La Fondation Ethos a sélectionné des votes clés dans les entreprises suisses suivantes :

- Crédit Suisse
- Nestlé
- Novartis
- Transocean
- UBS

Aperçu des votes clés

Décharge (Novartis et UBS): Il s'agit d'un des droits inaliénables des actionnaires, qui figure généralement à l'ordre du jour des assemblées générales annuelles. C'est l'assurance officielle qu'aucune action en justice ne sera intentée contre l'organe déchargé pour sa gestion des affaires. La décharge n'est valable que pour les faits révélés au moment où elle est accordée et elle exempt les membres du conseil d'administration déchargés de toute poursuite pour négligence grave de la part de l'entreprise. Ethos considère que de graves défaillances au niveau des questions ESG justifient également le rejet de la décharge.

« Say-on-pay » (Nestlé) : En Suisse, les actionnaires n'ont pas le droit de voter sur la rémunération des administrateurs/trices et des dirigeant(e)s d'une entreprise. En 2013, environ 50 % des sociétés suisses cotées en bourse ont volontairement soumis leur rapport sur les rémunérations à un vote consultatif. Cependant, le contexte légal évolue rapidement: les citoyens suisses ont plébiscité « l'initiative contre les rémunérations abusives » en mars 2013. La mise en place de cette initiative va considérablement renforcer les droits des actionnaires, en particulier sur les questions de rémunération. Cependant, ce nouveau régime n'entrera probablement pas en vigueur avant 2014 ou 2015.

Proposition d'actionnaires (Transocean) : En Suisse, contrairement aux autres pays européens ou aux Etats-Unis, les propositions d'actionnaires restent peu communes. Selon la loi suisse, les actionnaires ayant 10 % du capital ou un nominal de 1 million CHF peuvent soumettre une proposition dans l'ordre du jour. Cependant, les entreprises peuvent modifier leurs statuts pour fixer un seuil plus bas. Chez Transocean, une seule action est suffisante.

Capital-actions (Crédit Suisse) : Le droit suisse prévoit que les sociétés, en plus de leur capital émis, peuvent constituer un capital autorisé²² et/ou un capital conditionnel.²³ Le montant requis ne peut excéder le maximum légal de 50% du capital émis pour chaque type de capital. Selon le droit Suisse, la constitution de capital autorisé ou conditionnel requiert une majorité des deux tiers des actionnaires représentés.

Pour le capital conditionnel visant à couvrir les régimes d'achat d'options des employé(es), comme c'est le cas chez Crédit Suisse, la limite globale des attributions d'actions préconisée par Ethos est de 1 % par an. Ethos fait également une analyse des régimes de rémunération (en terme de transparence et structure) qui sont couverts par le capital conditionnel.



Profil d'entreprise

Secteur	Services financiers
Nombre d'employé(e)s	47 400
Revenu net de 2012 ²⁴	1 350 millions (CHF)
Recettes annuelles de 2012	23 970 millions (CHF)

Proposition	Proposition de la direction : créer un capital conditionnel pour les employés
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	<p>Dans cette proposition, une augmentation du capital conditionnel réservé pour les actions non-acquises attribuées aux employés au cours des dernières années a été sollicitée par le conseil d'administration. Cette autorisation permet au conseil d'émettre jusqu'à 30 millions d'actions nouvelles (1,93 % du capital-actions) sans droits de préemption sur l'acquisition des actions attribuées aux employés.</p> <p>Chez Crédit Suisse, le nombre total d'actions attribuées aux employés en début d'année 2013 pour les résultats de performance obtenus en 2012 représente déjà 4 % du capital-actions, un montant qui dépasse largement la limite de 1 % d'Ethos. En outre, le capital conditionnel demandé couvre les actions nouvelles émises dans le cadre des régimes de rémunération variable, une situation critiquée par Ethos (prime de rendement à court terme sans plafond). Ethos s'oppose à cette proposition.</p>
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Pour: 75%.
Explication	Compte tenu du minimum des deux-tiers des votes requis en faveur de la création du capital conditionnel, ce résultat de 75 % est particulièrement faible. Il indique qu'un grand nombre d'investisseurs se montrent réticents envers la dilution excessive causée par un régime de rémunération en actions.



Profil d'entreprise	
Secteur	Alimentation et boissons
Nombre d'employé(e)s	339 000
Revenu net de 2012	10 610 millions (CHF)
Recettes annuelles de 2012	92 190 millions (CHF)

Proposition	Proposition de la direction : Vote consultatif sur le rapport de rémunération
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	Ethos s'est opposé au rapport de rémunération de Nestlé malgré l'introduction de plusieurs changements positifs dans leur système de rémunération. Ethos considère que l'entreprise devrait améliorer son niveau de transparence, particulièrement en ce qui concerne l'explication ex-post des rémunérations variables payées et estime que la rémunération variable basée sur la performance du PDG (trois fois son salaire fixe) devrait être réduite. Ethos juge trop élevée la rémunération du PDG (8 millions CHF) compte tenu qu'il est président non-exécutif et qu'il occupe d'autres fonctions dans les sociétés cotées ou non cotées en bourse : vice-président de Crédit Suisse et membres du conseil d'administration d'Exxon Mobil.
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Pour: 88 %.
Explication	Malgré les améliorations apportées au régime de rémunération, l'opposition des actionnaires a légèrement augmenté par rapport à l'an dernier (le taux d'approbation en 2012 était de 90 %). Manifestement, les actionnaires sont plus en plus mécontents envers la rémunération des organes de direction. Chez Nestlé, les sommes versées au président du conseil et les membres de la direction restent très élevées. En outre, la diminution des rémunérations variables réservées à la direction a été compensée par une augmentation du salaire fixe.



Profil d'entreprise

Secteur	Soins de santé
Nombre d'employé(e)s	127 724
Revenu net de 2012	9 505\$ millions (USD)
Recettes annuelles de 2012	56 673\$ millions (USD)

Proposition	Proposition de la direction : Décharger les membres du conseil d'administration et les dirigeants de la société
Recommandation du partenaire	Vote initial : Contre. Vote final : Pour.
Justification	Suite à la publication du rapport annuel de l'entreprise, la presse a communiqué de nouvelles informations concernant le contrat de non-concurrence du départ du président. Ce contrat incluait une clause de non-concurrence mentionnant que le président sortant, Mr. Vasella, pourrait recevoir une compensation allant jusqu'à 72 millions CHF pour une période de six ans durant laquelle il ne travaillerait pas pour le compte d'une entreprise concurrente et resterait disponible en tant que consultant. En raison du caractère excessif de la clause de non-concurrence de Mr. Vasella, Ethos s'est opposé à la décharge. Cependant, quelques jours avant l'assemblée générale, Novartis a annoncé que le conseil d'administration et Mr. Vasella ont convenu d'annuler ce contrat de non-concurrence et toute rémunération conditionnelle correspondante. Compte tenu de ces changements positifs, Ethos a finalement voté en faveur de la décharge.
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Pour : 93%.
Explication	L'entreprise ayant répondu aux inquiétudes des actionnaires en annulant le contrat de non-concurrence de Mr. Vallesa, la plupart des actionnaires ont voté en faveur de la décharge.



Profil d'entreprise

Secteur	Pétrole et gaz
Nombre d'employé(e)s	18 400
Revenu net de 2012	(219\$ millions USD), <i>Perte</i>
Recettes annuelles de 2012	9 196\$ millions (USD)

Proposition	Proposition de la direction : réélection de trois administrateurs : MM. Lipinski, Alapont et Merksamer
Recommandation du partenaire	Approuver les trois nominations
Justification	<p>À l'assemblée générale de Transocean, la stratégie de répartition du capital de ces dernières années et la gouvernance de Transocean ont été critiquées par le Groupe Icahn (actionnaire de Transocean depuis la catastrophe du puits Macondo en 2010), contrôlé par l'investisseur activiste américain Carl Icahn. Le Groupe Icahn a proposé entre autre une élection de trois de ses représentants au conseil d'administration (MM. Lipinski, Alapont et Merksamer). Le conseil d'administration lui, a proposé la réélection de quatre de ses administrateurs actuels et l'élection d'un président.</p> <p>Après avoir examiné les arguments des deux parties, Ethos a voté en faveur de l'élection de tous les représentants d'Icahn. Compte tenu des mauvais résultats de performance de Transocean comparés à ceux obtenus dans l'industrie depuis plusieurs années, la catastrophe de Macondo en 2010 et l'incident dans le champ de Frade au Brésil en 2011, Ethos pense également que les trois administrateurs d'Icahn seraient capables de contester certaines questions du conseil et apporter des nouveaux points de vue et autres compétences.</p>
Résultat du vote	Le système pluraliste étant imposée dans les statuts de Transocean en cas d'élections contestées, les cinq candidats qui ont reçu le plus grand nombre de votes ont été réélus. Seulement un représentant du Groupe Icahn (M. Merksamer) a été élu au conseil tandis que M. Talbert, le président actuel du conseil, a été évincé en raison du nombre de votes insuffisant pour sa réélection.
Explication	Les sociétés de conseil en vote par procuration Glass Lewis et ISS ont tous les deux recommandé de voter pour l'élection de M. Merksamer. Glass Lewis a cependant recommandé de voter contre la réélection des deux autres candidats proposés par Icahn, et ISS a recommandé de voter contre l'élection de l'un des candidats de Icahn (M. Lipinski).



Profil d'entreprise	
Secteur	Services financiers
Nombre d'employé(e)s	62 628
Revenu net de 2012	(2 510 millions) (CHF), <i>Perte</i>
Recettes annuelles de 2012	25 440 millions (CHF)

Proposition	Proposition de la direction : décharger les membres du conseil d'administration et des dirigeants de la société
Recommandation du partenaire	Contre
Justification	<p>En 2012, UBS a été déclaré coupable d'avoir participé activement à la manipulation du LIBOR (London Interbank Offered Rate) pendant plusieurs années et a accepté de payer une amende de 1,4 millions CHF.</p> <p>La manipulation du LIBOR a eu lieu avant 2012 mais les faits ont été révélés durant l'année en cours. Ethos s'oppose donc à la décharge pour l'exercice 2012.</p>
Résultat du vote	La proposition a été approuvée. Pour : 90 %.
Explication	La décharge a bénéficié d'un soutien plus important que prévu. Certains actionnaires ont peut être considéré que la décharge pour l'exercice 2012 ne devrait pas prendre en compte la manipulation du LIBOR puisqu'elle s'est produite au cours des années précédentes. Cependant, Ethos considère que ses obligations fiduciaires envers les actionnaires ont été dument remplies puisque, selon la loi suisse, la décharge accordée tient compte des faits révélés durant l'année en cours plutôt que ceux ayant eu lieu au cours de cette période.

Récapitulatif des votes clés à l'intention des administrateurs/trices de caisses de retraite

L'Étude mondiale sur le vote par procuration est un instrument destiné aux administrateurs/trices de caisses de retraite qui souhaitent savoir de quelle manière les prestataires de services votent par procuration pour le compte de la caisse de retraite. Les administrateurs/trices peuvent utiliser ce récapitulatif comme guide de référence rapide pour consulter les votes par procuration annuels, et/ou pour passer en revue les différents prestataires ou en choisir un.

Il convient de rappeler que ce récapitulatif présente des informations limitées sur chaque vote. À partir de divers critères de sélection, les partenaires ont choisi des votes sur les questions ESG lorsqu'ils recommandaient de voter contre la position de la direction. D'autres données importantes qui justifient chaque recommandation, ainsi que les résultats de chaque vote, sont indiqués dans les pages précédentes ou en ligne, sur la base de données des votes clés: www.workerscapital.org/proxyreview. Il vous sera sans doute utile de vous reporter à ces informations lorsque vous consulterez le récapitulatif.

Le CWC recommande de suivre les étapes ci-dessous pour faire bon usage du récapitulatif :

Étape 1 : Imprimez un exemplaire du récapitulatif et demandez une liste des actifs de votre caisse de retraite.

Étape 2 : Établissez des recoupements entre la liste des actifs de votre caisse de retraite et les entreprises figurant dans le récapitulatif.

Étape 3 : S'il y a dans votre portefeuille des entreprises inscrites sur le récapitulatif, recherchez comment le vote a été effectué pour le compte de votre caisse de retraite. Vous pouvez obtenir cette information auprès de votre gestionnaire de fonds ou de votre agence de vote par procuration dans les rapports annuels ou semestriels. Sinon, vous pouvez leur demander directement cette information.

Étape 4 : Contactez votre/vos prestataire(s) de service pour discuter de ses/leurs décisions de vote, encourager la prise en considération des principes ESG illustrés dans ces votes clés, et dissuader le vote automatique en faveur de la direction.

Étape 5 : Faites part aux bénéficiaires de votre régime de retraite des efforts que vous mettez en oeuvre pour participer activement au contrôle du vote par procuration.

Étape 6 : Passez par le CWC pour échanger vos impressions sur cet instrument et contactez d'autres gestionnaires de capitaux des travailleurs/euses. Faites part de vos réactions à l'adresse workerscapital.org/proxyreview (cliquez sur «Donnez-nous votre avis»). Si vous n'êtes pas membre du CWC, retrouvez-nous sur workerscapital.org/membership.

 AFRIQUE DU SUD				
Vote	Recommandation du partenaire du CWC	Résultats	Comment votre gestionnaire de fonds a-t-il voté ?	Notes
<p>Avusa. Proposition de la direction : Approuver un plan en accord avec la section 114 de la loi des sociétés en Afrique du Sud</p>	Contre	Toutes les propositions approuvées		
<p>British American Tobacco. Proposition de la direction : Renouvellement de l'autorisation des directeurs d'émettre des actions</p>	Contre	Toutes les propositions approuvées		
<p>Exxaro Resources Ltd. Proposition de la direction : réélection des membres du conseil</p>	Contre	Toutes les propositions approuvées		
<p>Investec. Proposition de la direction : approuver le rapport des rémunérations des sociétés à double cotation pour l'exercice terminé le 31 mars 2012.</p>	Contre	Approuvée : 72 % pour		
<p>Standard Bank. La proposition de la direction : approuver le plan de redressement en accord avec la section 114 des lois des sociétés en Afrique du Sud</p>	Contre	Approuvée		



AUSTRALIE

Vote	Recommandation du partenaire du CWC	Résultats	Comment votre gestionnaire de fonds a-t-il voté ?	Notes
Bank of Queensland. Proposition de la direction : ratification du placement d'actions	Contre	Approuvée : 19 % contre		
Cochlear Ltd. Proposition de la direction : autoriser une prime d'options au PDG	Contre	Approuvée : 33 % contre		
Duet Group. Proposition de la direction : approuver une indemnité de départ pour le PDG et le directeur financier	Contre	Retirée		
News Corporation. Proposition des actionnaires : adopter une politique d'indépendance pour le président du conseil d'administration	Pour	Rejetée : 31 % pour		
Southern Cross Media Group. Proposition de la direction : Réélection de trois administrateurs	Contre	Approuvée : entre 29 % - 43 %		

 CANADA				
Vote	Recommandation du partenaire du CWC	Résultats	Comment votre gestionnaire de fonds a-t-il voté ?	Notes
Banque de Montréal. Proposition des actionnaires : fixer le seuil de rémunération du PDG à 30 fois le salaire moyen des employés	Pour	Rejetée : 2,67 % pour		
Barrick Gold Corporation. Proposition de la direction : vote consultatif sur la politique de rémunération des dirigeants	Contre	Rejetée : 85,2% contre		
BCE Incorporated. Proposition de la direction : Nomination de Deloitte LLP comme réviseurs	Contre	Approuvée : 3,22 % contre		
Canadian Natural Resources Ltd. Proposition de la direction : approuver toutes les stock options non octroyées conformément au régime des stock options réservé au personnel récemment modifié	Contre	Approuvée : 22,17 % contre		
RioCan Real Estate Investment Trust. Proposition de la direction : Réélection de l'administrateur Clare R. Copeland	Contre	Approuvée : 47,34 % contre		

 ESPAGNE				
Vote	Recommandation du partenaire du CWC	Résultats	Comment votre gestionnaire de fonds a-t-il voté ?	Notes
Banco Santander S.A. Proposition de la direction : réélection d'Ángel Jado Becerro de Bengoa (administrateur indépendant) au conseil d'administration	Contre	Approuvée : 2,09 % contre		
BBVA, S.A. Proposition de la direction : vote consultatif sur le rapport annuel concernant la politique de rémunération des administrateurs/trices (« say-on-pay »)	Contre	Approuvée : 3,42 % contre		
Ferrovial, S.A. Proposition de la direction : Vote consultatif sur le rapport annuel concernant le régime de rémunération des administrateurs/trices (« say-on-pay »)	Contre	Approuvée : 10,11 % contre		
Gas Natural SDG, S.A. Proposition de la direction : réélection de la société d'audit pour Gas Natural SDG, S.A. et son groupe consolidé en 2012	Contre	Approuvée : 99,45 % pour		
Telefónica S.A. Proposition de la direction : rapport annuel concernant la politique de rémunération des administrateurs (« say-on-pay »)	Contre	Approuvée : 36,76 % contre		

 ÉTATS-UNIS				
Vote	Recommandation du partenaire du CWC	Résultats	Comment votre gestionnaire de fonds a-t-il voté ?	Notes
Cablevision Systems. Proposition de la direction : réélection de l'administrateur Vincent Tese	Retenu	Approuvée : 45 % pour / 55 % retenu		
Halliburton. Proposition des actionnaires: rapport sur les droits de l'homme	Pour	Rejetée : 31 % pour		
Peabody Energy. Proposition des actionnaires : indépendance dans la présidence du conseil d'administration	Pour	Rejetée : 43 % pour		
SLM Corporation. Proposition d'actionnaires : Rapport sur la politique et les dépenses de Lobbying	Pour	Rejetée : 28 % pour		
Wal-Mart Stores. Proposition des actionnaires : politique de divulgation des récupérations (« claw-back »)	Pour	Rejetée : 15 % pour		

 PAYS-BAS				
Vote	Recommandation du partenaire du CWC	Résultats	Comment votre gestionnaire de fonds a-t-il voté ?	Notes
BinckBank. Proposition de la direction : Changements des statuts	Examiner les aspects négatifs de questions de gouvernance d'entreprise lors du vote	Rejetée : 40 % pour (majorité de 2/3 requise)		
D.E Master Blenders 1753. Proposition de la direction : décharge de responsabilité des membres actuels du conseil d'administration	Examiner les aspects négatifs de questions de gouvernance d'entreprise lors du vote	Approuvée : entre 90-97 % pour		
Heineken N.V. Proposition de la direction : prime en actions exceptionnelle (correspondant à une acquisition réalisée) pour le conseil d'administration et une prime en actions de maintien en poste pour le PDG	Examiner les aspects négatifs de questions de gouvernance d'entreprise lors du vote	Approuvée : 80 % pour		
KPN. Proposition de la direction : décharge de responsabilité des membres du conseil d'administration et surveillance	Examiner les aspects négatifs de questions de gouvernance d'entreprise lors du vote	Approuvée : 72 % pour		
Royal Imtech. Proposition de la direction : décharge de la responsabilité aux membres actuels du conseil de surveillance	Examiner les aspects négatifs de questions de gouvernance d'entreprise lors du vote	Retirée		



ROYAUME-UNI

Vote	Recommandation du partenaire du CWC	Résultats	Comment votre gestionnaire de fonds a-t-il voté ?	Notes
Afren. Proposition de la direction : approuver le rapport sur les rémunération des membres du conseil d'administration	Contre	Rejetée : 73 % contre		
Bumi. Proposition de la direction : Recevoir le rapport annuel (irrégularités dans les états financiers)	Contre	Approuvée : 33 % contre		
Glencore-Xstrata. Proposition de la direction : réélection de Sir John Bond sous réserve que la fusion avec Xstrata PLC devienne effective	Contre	Rejetée : 72 % contre		
National Express. Proposition de la direction : recevoir les rapports des administrateurs et les états financiers (pratiques de travail)	Contre	Approuvée : 3,6 % contre		
Randglod Resources. Proposition de la direction : Prime en actions pour le PDG	Contre	Approuvée : 38,5 % contre		

 SUISSE				
Vote	Recommandation du partenaire du CWC	Résultats	Comment votre gestionnaire de fonds a-t-il voté ?	Notes
Crédit Suisse. Proposition de la direction : créer un capital conditionnel pour les employés	Contre	Approuvée : 75 % pour		
Nestlé. Proposition de la direction : Vote consultatif sur le rapport de rémunération ("say-on-pay")	Contre	Approuvée : 88 % pour		
Novartis. Proposition de la direction : Décharger les membres du conseil d'administration et les dirigeants de la société	Contre	Approuvée : 93 % pour		
Transocean. Proposition de la direction : réélection de trois administrateurs : MM. Lipinski, Alapont et Merksamer	Pour	Un administrateur sur les trois a été élu		
UBS. Proposition de la direction : décharger les membres du conseil d'administration et des dirigeants de la société	Contre	Approuvée : 90 % pour		

Aperçu des votes par procuration exprimés pour le compte de votre caisse de retraite

Nombre total de votes: _____

Nombre total de votes conformes à la recommandation du partenaire: _____

■ 7.0 Notes de fin

- ¹ Sauf indication contraire, l'information financière provient du site internet www.businessweek.com.
- ² OCDE. 2005. Les pensions privées: Classification et glossaire de l'OCDE.
- ³ Voir, par exemple, Chan, Sewell. 2011. *Crisis Panel's Report Parsed Far and Wide*. New York Times. 27 Janvier 2011; Story, Louise. 2011. Executive Pay. New York Times. 3 mars 2011.
- ⁴ Beier Sorensen, Ole et Stephanie Pfeifer. 2011. *Climate Change Issues in Fund Investment Practices*. International Social Security Review. Vol. 64, No 4.
- ⁵ Johnson, Keith. 2011. *Reclaiming Forgotten Fiduciary Duty Fundamentals*. Public Consultation Draft. Disponible sur le site internet du Network for Sustainable Financial Markets, <http://www.sustainablefinancialmarkets.net>.
- ⁶ Beier Sorensen et Pfeifer. 2011.
- ⁷ Ibid.; UNEP FI. 2009. *Fiduciary Responsibility: Legal and Practical Aspects of Integrating Environmental, Social and Governance Issues into Institutional Investment*. Un rapport publié par le Groupe de Travail sur la Gestion d'Actifs de l'initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, une mise à jour de la publication du GTGA en 2005 : *Freshfields Report*, <http://www.unpri.org/publications>. Pour un examen complet, voir: Deutsche Bank Group. 2012. *Sustainable Investing: Establishing Long-Term Value and Performance*. Un rapport préparé par les Consultants en changements climatiques de Deutsche Bank, https://www.dbadvisors.com/content/_media/Sustainable_Investing_2012.pdf.
- ⁸ UNEP FI. 2009.
- ⁹ Par exemple: Parlement Européen. 2007. La résolution du Parlement européen du 13 mars 2007 : *Pour des entreprises socialement plus responsables*, <http://www.europarl.europa.eu> ; un rapport d'ILO mentionne une campagne menée par des actionnaires aux Etats-Unis pour demander à la SEC (« Securities and Exchange Commission ») d'imposer aux entreprises la divulgation des risques associés aux changements climatiques : Umlas, Elizabeth. 2009. *Investing in the Workforce: Socially Responsible Investors and International Labour Standards*. ILO Employment Working Paper 29, <http://www.ilo.org>; et un rapport de l'Institut des comptables agréés du Canada fournit des données relativement plus récentes, en incluant le Canada et l'Afrique du Sud : The Canadian Institute of Chartered Accountants. 2010. *Environmental, Social and Governance (ESG) Issues in Institutional Investor Decision Making*, <http://www.cica.ca/publications>.
- ¹⁰ As You Sow. 2013. *Understanding Shareholder Votes, under Corporate Social Responsibility*, <http://www.asyousow.org/csr/understandingvote.shtml>; Interfaith Centre on Corporate Responsibility. 2008. *The Importance of Voting Your Proxy Ballot*, http://www.iccr.org/publications/examiner_pastarticles/corpexaminer_proxyvote.php.
- ¹¹ As You Sow. 2013. *Proxy Review 2013*, <http://www.asyousow.org/publications>.
- ¹² Par exemple : AFL-CIO Office of Investment. 2012. *AFL-CIO Key Votes Survey: 2012 Proxy Season Investment Manager Scorecards*, www.aflcio.org/proxyvotes ; Shareholder Association for Research and Education. 2012. *Key Proxy Vote Survey*, www.share.ca ; Trades Union Congress. 2012. *TUC Fund Manager Voting Survey 2012*, www.tuc.org.uk.
- ¹³ L'Étude mondiale sur le vote par procuration 2013 utilise les définitions de secteurs figurant dans le système Industry Classification Benchmark afin de normaliser les données, à terme, à l'aide d'un système utilisé et reconnu par de nombreuses personnes, tout en gardant une qualité descriptive raisonnable pour les dénominations des secteurs. Une classification de l'ICB et une liste complète des secteurs est accessible sur <http://www.icbenchmark.com>.
- ¹⁴ Cela inclut les votes sur les régimes de rémunération des dirigeants, l'émission d'actions incluses dans les primes de maintien au poste, options et primes de fin de contrat pour les dirigeants et plafonnement de rémunération.
- ¹⁵ British American Tobacco est une société domiciliée au Royaume-Uni avec une cotation secondaire importante en Afrique du Sud.

¹⁶ La Section 114(1) mentionne ceci: "À moins que la société soit en liquidation ou en cours d'un plan de sauvetage, en accord avec les termes du Chapitre 6, le conseil d'administration peut, sous réserve des conditions de la présente Partie, convenir tout accord entre la société et les porteurs de toute classe de titres, y compris une réorganisation du capital-actions comme par exemple :

- (a) une consolidation des différents titres ;
- (b) une division des titres entre différentes classes ;
- (c) une expropriation des titres des porteurs ;
- (d) échanger tout titre contre d'autres titres ;
- (e) une réacquisition par la société de ses titres ;
- (f) une combinaison des méthodes considérées dans cette sub-section.

La société doit retenir un expert indépendant qualifié pour établir le rapport requis. Cette personne ne doit avoir aucune relation avec la société ou autre défenseur de cet accord, qui pourrait conduire un tiers raisonnable et informé à conclure que l'intégrité, l'impartialité ou l'objectivité de cette personne soit compromise par cette relation, avoir eu aucune relation durant les deux dernières années ; ou être en relation avec les personnes.

¹⁷ Newscorp est une société domiciliée aux Etats-Unis avec une cotation secondaire importante en Australie.

¹⁸ Aucun chiffre précis d'employés n'a été communiqué. Une estimation vient de Ibis World, <http://www.ibisworld.com.au/enterprise/full/default.aspx?entid=694>, site accédé le 19 août 2013.

¹⁹ Aucun chiffre précis d'employés n'a été communiqué. Une estimation vient de Google Finance. Disponible ici: <https://www.google.ca/finance?cid=696166>, site accédé le 19 août 2013.

²⁰ Son nom a changé à Twenty-First Century Fox, Inc. en juin 2013

²¹ Aucun chiffre précis d'employés a été communiqué. Une estimation vient de la page Linked In de la société, <http://www.linkedin.com/company/18135?trk=cws-btn-overview-0-0>, site accédé le 19 août 2013.

²² Capital autorisé: D'après le droit suisse, (RS Art. 651), pour éviter de convoquer une assemblée générale extraordinaire à chaque fois qu'il est nécessaire d'augmenter le capital d'une entreprise, le conseil d'administration peut demander à l'assemblée générale le droit de constituer un capital autorisé, qui donne aux membres du conseil d'administration le droit de réaliser des émissions de capitaux successives, à sa propre initiative, jusqu'à atteindre le montant autorisé pendant une période ne pouvant excéder deux ans. Les droits de préemption peuvent être levés lorsque le capital est utilisé à des fins spécifiques tels que l'acquisition d'une société ou d'une partie d'une société.

²³ Capital conditionnel : Dans le droit suisse (RS Art. 653), le conseil d'administration peut demander à l'assemblée générale le droit de constituer un capital conditionnel qui peut servir exclusivement à la conversion d'obligations convertibles détenues par des obligataires ou d'options appartenant aux administrateurs/trices de l'entreprise, aux employé(e)s ou à d'autres personnes. Les droits préférentiels sont toujours abandonnés.

²⁴ Pour les sociétés suisses, le revenu net signifie le revenu attribuable aux actionnaires (sans aucun intérêt minoritaire).

Contactez le CWC

CWC Secretariat
Suite 1200
1166 Alberni Street
Vancouver B.C
V6E 3Z3 Canada
Tel: 604 408 2456
Fax: 604 408 2525
Email: info@workerscapital.org
Web: www.workerscapital.org



Global Unions Committee on Workers' Capital